## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Autres moyens SP98 Pêche Bleu

d'identification Essence conformément à la norme EN 228

Nom d'expédition Les règles de l'annexe 1 de MARPOL s'appliquent aux expéditions en vrac par voie maritime.

Catégorie: benzine et essences

n° SDS SFR2133 Type de produit Liquide.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### **Utilisations identifiées**

Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges (Benzène 0-1%)

Utiliser dans des carburants - Professionnel (Benzène 0-1%) Utiliser dans des carburants - Consommateur (Benzène 0-1%) Utiliser dans des carburants - Industriel (Benzène 0-1%) Utilisation en tant que produits intermédiaires (Benzène 0-1%)

Utilisation de la substance/

du mélange

Utiliser uniquement comme carburant pour les moteurs à allumage commandé.

NE PAS UTILISER POUR LES MOTEURS D'AVIONS

L'USAGE COMME SOLVANT OU DEGRAISSANT EST INTERDIT PAR LA LOI. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de donnés de sécurité

correspondante ou contacter nos services.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur BP France

Campus Saint Christophe Bâtiment Galilée 3 10 avenue de l'Entreprise Cergy Saint Christophe 95863 CERGY PONTOISE

France

Tel. 01 34 22 40 00 MSDSadvice@bp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Adresse électronique

NUMÉRO D'APPEL TÉI 01 45 42 59 59 : ORFILA

D'URGENCE Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de

Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10

Tél 04 72 11 69 11 - Centre Anti-Poisons de Lyon, Hôpital Edouard Herriot, Bâtiment A - 162,

Avenue de la Cassagne - 69424 Lyon Cedex 3

Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte-

Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9

Tél: 01 30 30 49 99 - Permanence BP France 24/24

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche Code du SFR2133 Page 1 de 50

produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018 Format France Langue FRANÇAIS

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Flam. Liq. 1, H224 Skin Irrit. 2, H315 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 Repr. 2, H361d (Foetus) **STOT SE 3, H336** 

Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Pictogrammes de danger









### Mention d'avertissement

### Mentions de danger

Danger

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H340 - Peut induire des anomalies génétiques.

H350 - Peut provoguer le cancer. H361d - Susceptible de nuire au foetus.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

**Prévention** 

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un

équipement de protection des yeux ou du visage.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

**Stockage** 

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales,

régionales, nationales, et internationales.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Essence Non applicable.

## Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Annexe XVII -Restrictions applicables** à la fabrication, à la mise

sur le marché et à

l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

Oui, applicable.

enfants

Avertissement tactile de

Oui, applicable.

danger

Version 4.01

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Date d'édition 26 Septembre 2018

Code du SFR2133

Page 2 de 50

produit

**Format France** Langue FRANÇAIS

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et tPtB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

**Définition du produit** Mélange

Mélange complexe d'hydrocarbures volatiles comprenant des molécules paraffiniques, naphténiques, oléfiniques et aromatiques ayant un nombre de carbones situé entre C4 et C12. Contient Benzène, ≤1 % en volume. Oxygénés. Colorant. Ether méthyl tert-butylique + ethyl tert-butyl ether (ETBE) ≤22 % en volume.

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Essence	REACH #: 01-2119471335-39 CE: 289-220-8 CAS: 86290-81-5 Index: 649-378-00-4	≥50	Flam. Liq. 1, H224 Skin Irrit. 2, H315 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 Repr. 2, H361d (Foetus) STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1] [2]
2-éthoxy-2-méthylpropane (ETBE)	REACH #: 01-2119452785-29 CE: 211-309-7 CAS: 637-92-3	≤22	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336	[1] [2]
oxyde de tert-butyle et de méthyle	REACH #: 01-2119452786-27 CE: 216-653-1 CAS: 1634-04-4 Index: 603-181-00-X	≤22	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315	[1] [2]
Éthanol	REACH #: 01-2119457610-43 CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	≤5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
méthanol	REACH #: 01-2119433307-44 CE: 200-659-6 CAS: 67-56-1 Index: 603-001-00-X	<3	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331 STOT SE 1, H370	[1] [2]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

### <u>Type</u>

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Mouiller le vêtement contaminé avec de l'eau avant de le retirer. Cette opération est nécessaire pour éviter le risque d'étincelles générées par l'électricité statique qui pourraient enflammer le vêtement contaminé. Le vêtement contaminé constitue un risque d'incendie. Les vêtements en cuir contaminés, et plus particulièrement les chaussures, doivent être mis au rebut. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin.

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche Code du SFR2133 Page 3 de 50 produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018 Format France Langue FRANÇAIS

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.

Si une exposition aux vapeurs, brouillards ou fumées provoque des vertiges, des maux de tête, des troubles de la vue, ou une irritation des yeux, du nez ou de la gorge, transporter immédiatement le patient à l'air libre. Maintenir le patient au chaud et au repos. Si les

symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas

d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et

causer des lésions. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoguer somnolence

ou vertiges.

Ingestion Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Inspiration dangereuse en cas d'ingestion - Nocif

ou mortel si le liquide est inspiré dans les poumons.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation L'inhalation volontaire (abus) de solvants ou la surexposition intentionnelle à des vapeurs peut

provoquer des troubles graves du système nerveux central, y compris la perte de connaissance, voire la mort. Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique. Les vapeurs, le brouillard ou les émanations

peuvent irriter le nez, la bouche et les voies respiratoires.

Ingestion En cas d'ingestion, peut irriter la bouche, la gorge et le système digestif. En cas d'ingestion,

peut provoquer des douleurs abdominales, des crampes d'estomac, des nausées, des

vomissements, une diarrhée, des vertiges et des somnolences.

Contact avec la peau Un contact prolongé ou répété peut entraîner un déssèchement de la peau et provoquer une

irritation ou une dermatite.

Contact avec les yeux Les vapeurs, le brouillard ou les émanations peuvent provoquer une irritation oculaire.

L'exposition aux vapeurs, au brouillard ou aux fumées peut provoquer des symptômes tels que

des yeux qui piquent, des yeux rouges ou larmoyants.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. Le produit peut être aspiré lors d'une ingestion ou par suite de la régurgitation du contenu de l'estomac, et peut provoquer une pneumonie chimique grave et potentiellement mortelle, qui nécessite d'urgence un traitement. En raison du risque d'aspiration, toute tentative de vomissement ou de lavage gastrique doit être évitée. Le lavage gastrique ne doit être entrepris qu'après une intubation endotrachéale. Surveiller les disrythmies cardiaques.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Version 4.01

En cas d'incendie, utiliser de l'eau micronisée (brouillard), de la mousse, des poudres

chimiques sèches, ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau pourra entraîner une propagation de l'incendie en dispersant le produit en feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Date d'édition 26 Septembre 2018

Dangers dus à la substance ou au mélange

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se diffuser sur le sol ou flotter à la surface de l'eau jusqu'à des sources d'inflammation distantes. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Le liquide refera surface et

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche Code du SFR2133 Page 4 de 50

produit

Format France Langue FRANÇAIS

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

pourra s'enflammer à nouveau sur l'eau.

Produits de combustion dangereux

Les produits de combustion peuvent être les suivants : oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

**Équipement de protection** spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminés par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un équipement de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection adaptée contre les produits chimiques. Bottes résistant aux produits chimiques. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu. En cas de petits déversements dans des eaux fermées (notamment, des ports), contenir le produit avec des barrages flottants ou un autre équipement. Recueillir le produit déversé en l'absorbant avec des absorbants flottants spécifiques. Si possible, les déversements importants dans des eaux ouvertes doivent être contenus avec des barrages fottants ou d'autres moyens mécaniques. Si cela n'est pas possible, contrôler l'étendue du déversement et recueillir le produit par écumage ou d'autres moyens mécaniques appropriés. L'utilisation de dispersants doit être conseillée par un expert et, le cas échéant, approuvée par les autorités locales. Recueillir le produit de récupération et d'autres matières contaminées dans des réservoirs ou des conteneurs adaptés afin de les recycler, de les récupérer ou de les éliminer en toute sécurité.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La méthode et l'équipement utilisés doivent être conformes aux réglementations et aux pratiques de l'industrie concernées sur les atmosphères explosives.

**Grand déversement** accidentel

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations selon la direction du vent, dos au vent. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Endiguer l'endroit où il y a eu déversement et empêcher le produit de se répandre dans les égoûts et dans les eaux de surface ou les eaux souterraines. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Les matériaux absorbants contaminés peuvent

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du SFR2133

Page 5 de 50

produit

(France)

**Format France** Langue FRANÇAIS

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

présenter les mêmes risques que le produit répandu. La méthode et l'équipement utilisés doivent être conformes aux réglementations et aux pratiques de l'industrie concernées sur les atmosphères explosives. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Porter un équipement de protection individuelle adapté. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. NE PAS ingérer. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne jamais siphonner avec la bouche. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder sous clef. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Des vapeurs d'hydrocarbures légers peuvent s'accumuler dans l'atmosphère des réservoirs, et entraîner des dangers d'inflammation et d'explosion même à des températures inférieures à celles du point d'éclair normal du produit ; (nota : le point d'éclair ne doit pas être considéré comme un indicateur fiable de l'inflammabilité potentielle des vapeurs de l'atmosphère des réservoirs). L'atmosphère des réservoirs présente toujours des risques d'inflammabilité. Par conséquent, lors des opérations de remplissage, de vidange, et d'échantillonnage effectuées sur les réservoirs de stockage, toutes les précautions doivent être prises pour éviter des décharges d'électricité statique et la présence de sources d'ignition. Ne pas entrer dans les réservoirs de stockage. S'il est indispensable de pénétrer dans les cuves, suivre les procédures du permis de travail. L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminés par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un équipement de travail sûr. Quand le produit est pompé (par exemple au moment du chargement, du déchargement, etc.) et lors de l'échantillonnage, il y a un risque de décharge d'électricité statique. Il faut s'assurer que le matériel soit convenablement mis à la terre ou couplé à la structure du réservoir. N'utiliser d'équipement électrique que s'il est intrinsèquement sûr (i. e., ne doit pas faire d'étincelles). Des mélanges explosifs d'air et de vapeurs peuvent se former à la température ambiante. Si le produit vient en contact avec des surfaces chaudes ou si des fuites se produisent sur des canalisations sous pression, des vapeurs et des brouillards sont émis, constituant un danger d'incendie ou d'explosion. Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisés pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du SFR2133

Page 6 de 50

produit

(France)

Format France Langue FRANÇAIS

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations Voir la section 1.2 et les scénarios d'exposition dans l'Annexe, le cas échéant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

## **Limites d'exposition professionnelle**

### Nom du produit/composant

### Valeurs limites d'exposition

oxyde de tert-butyle et de méthyle	Ministère du travail (France).  VLE: 367 mg/m³ 15 minutes. Publié/Révisé: 5/2012  VLE: 100 ppm 15 minutes. Publié/Révisé: 5/2012  VME: 183.5 mg/m³ 8 heures. Publié/Révisé: 5/2012  VME: 50 ppm 8 heures. Publié/Révisé: 5/2012				
Éthanol	Ministère du travail (France).  VLE: 9500 mg/m³ 15 minutes. Publié/Révisé: 12/1996  VLE: 5000 ppm 15 minutes. Publié/Révisé: 12/1996  VME: 1900 mg/m³ 8 heures. Publié/Révisé: 12/1996  VME: 1000 ppm 8 heures. Publié/Révisé: 12/1996				
méthanol	Ministère du travail (France). Absorbé par la peau.  VME: 200 ppm 8 heures. Publié/Révisé: 12/2007  VME: 260 mg/m³ 8 heures. Publié/Révisé: 12/2007  VLE: 1000 ppm 15 minutes. Publié/Révisé: 12/2007  VLE: 1300 mg/m³ 15 minutes. Publié/Révisé: 12/2007				
Tandia ave des LED au faitieves a severa têtas i					

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Procédures de surveillance recommandées Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail -Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

### Pas de niveau d'effet dérivé

Nom du produit/composant	Type	Expo	sition	Valeur	Population	Effets
Essence	DNEL	Court terme Inhalation	15 minutes	1300 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	15 minutes	1100 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	8 heures TWA	840 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	15 minutes	1200 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	15 minutes	640 mg/m³	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	24 heures TWA	180 mg/m³	Consommateurs	Local
oxyde de tert-butyle et de méthyle	DNEL	Court terme Inhalation	-	357 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	TWA, Toxicité à dose répétée	5100 mg/kg bw/ jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme	TWA, Toxicité à dose répétée	178.5 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	-	214 mg/m³	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	TWA, Toxicité à dose répétée	3570 mg/kg bw/ jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme	TWA	53.6 mg/m³	Consommateurs	Systémique

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du SFR2133

Page 7 de 50

produit

**Format France** Langue FRANÇAIS

(France)

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018

DERIQUE 6. CUITIOLES	uc i c	xposition/prot	ection mai	Viduelle		
		Inhalation				
	DNEL	Long terme Voie	TWA	7.1 mg/kg bw/	Consommateurs	Systémique
2-éthoxy-2-méthylpropane	DNEL	orale Court terme	_	jour 2800 mg/m³	Opérateurs	Systémique
(ETBE)	DIVLL	Inhalation		2000 mg/m	Operateurs	Cysterrique
,	DNEL	Long terme Voie	TWA, Toxicité	6767 mg/kg bw/	Opérateurs	Systémique
		cutanée	à dose répétée			
	DNEL	Long terme	TWA, Toxicité	352 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation Long terme	à dose répétée TWA	105 mg/m³	Opérateurs	Local
	2	Inhalation			o por atouro	
	DNEL	Court terme	-	1680 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation	TWA, Toxicité	4060 mg/kg bw/	Consommateurs	Systémique
	DINEL	Long terme Voie cutanée	à dose répétée		Consommateurs	Systemique
	DNEL	Long terme	TWA, Toxicité	105 mg/m³	Consommateurs	Systémique
		Inhalation	à dose répétée			
	DNEL	Long terme Voie orale	TWA, Toxicité à dose répétée	6 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme	TWA	63 mg/m³	Consommateurs	Local
		Inhalation				
Éthanol	DNEL	Court terme	-	1900 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Inhalation Long terme Voie	TWA	343 mg/kg bw/	Opérateurs	Systémique
	DINEL	cutanée	IVVA	jour	Operateurs	Systemique
	DNEL	Long terme	TWA	950 mg/m³	Opérateurs	Systémique
		Inhalation				
	DNEL	Court terme Inhalation	-	950 mg/m³	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie	TWA	206 mg/kg bw/	Consommateurs	Systémique
		cutanée		jour		
	DNEL	Long terme	TWA	114 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation Long terme Voie	TWA	87 mg/kg bw/	Consommateurs	Systémique
	DIVLL	orale	1 **/ (	jour	Concommatouro	Cysterrique
méthanol	DNEL	Long terme Voie	TWA	40 mg/kg bw/	Opérateurs	Systémique
	סאובו	cutanée	T) A / A	jour	0 = 4 = 4 =	Counté mai mous
	DNEL	Long terme Inhalation	TWA	260 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie	-	40 mg/kg bw/	Opérateurs	Systémique
		cutanée		jour		
	DNEL	Court terme	-	260 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Inhalation Court terme	_	260 mg/m³	Opérateurs	Local
	2	Inhalation		_00g	o por atouro	
	DNEL	Long terme	TWA	260 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Inhalation Long terme Voie	TWA	8 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DINLL	cutanée	IWA	o mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systemique
	DNEL	Long terme	TWA	50 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNE	Inhalation		0 " ' "	0	
	DNEL	Court terme Voie cutanée	-	8 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Court terme	-	50 mg/m³	Consommateurs	Systémique
		Inhalation		J		
	DNEL	Court terme	-	50 mg/m³	Consommateurs	Local
	DNEL	Inhalation Long terme	TWA	50 mg/m³	Consommateurs	Local
	DIVLL	Inhalation	. **/ `	55 mg/m	20001111100010	Local
	DNEL	Court terme Voie	-	8 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNE	orale	Τ\Λ/ Λ	9 ma/ka bu/io	Consommateurs	Svetémieus
	DNEL	Long terme Voie orale	TWA	8 mg/kg bw/jour	Consominateurs	Systémique
		3.3.0				

Concentration prédite sans effet

Version 4.01

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Date d'édition 26 Septembre 2018

Code du SFR2133

Page 8 de 50

produit

(France)

Format France Langue FRANÇAIS

Nom du produit/composant	Туре	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
oxyde de tert-butyle et de méthyle	PNEC	Eau douce	5.1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Marin	0.26 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Rejet intermittent	47.2 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	71 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Sédiment d'eau douce	23 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	1.62 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	PNEC	Sol	1.62 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
2-éthoxy-2-méthylpropane (ETBE)	PNEC	Eau douce	0.51 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	0.02 mg/kg wwt	Partage à l'Équilibre
	PNEC	Rejet intermittent	1.1 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Sédiment d'eau douce	0.62 mg/kg wwt	Partage à l'Équilibre
	PNEC	Marin	0.017 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Sol	0.24 mg/kg wwt	Partage à l'Équilibre
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	12.5 mg/l	Facteurs d'Évaluation
Éthanol	PNEC	Eau douce	0.96 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Marin	0.79 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Eau douce	2.75 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Sédiment d'eau douce	3.6 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	PNEC	Sol	0.63 mg/kg dwt	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	580 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Empoisonnement Secondaire	720 mg/kg	Facteurs d'Évaluation

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

## **Protection respiratoire**

Si une ventilation aspirante locale ou d'autres méthodes de ventilation ne peuvent pas être mises en place ou se révèlent insuffisantes, porter des dispositifs de protection respiratoire adaptés. Porter des dispositifs de protection respiratoire adaptés en cas de risque de dépassement des limites d'exposition. Le choix du dispositif respiratoire adapté dépendra de l'évaluation du risque dans l'environnement du lieu de travail et de la tâche effectuée. Si nécessaire, le dispositif respiratoire doit être certifié comme dispositif sécuritaire dans des atmosphères explosives définies (étiquette EX). Les dispositifs de protection respiratoire doivent être contrôlés pour vérifier qu'ils sont correctement adaptés chaque fois qu'ils sont portés. Consulter la norme européenne EN 529 pour obtenir des directives complémentaires sur le choix, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des dispositifs de protection respiratoire.

Un appareil respiratoire adapté (indépendant de l'atmosphère ambiante) doit être porté si l'une des situations suivantes se produit.

(France)

- Lorsque l'atmosphère sur le lieu de travail est considérée comme constituant un danger immédiat pour la vie et la santé.
- Lorsqu'il existe un risque que l'atmosphère du lieu de travail soit pauvre en oxygène.
- Lorsque l'atmosphère du lieu de travail n'est pas contrôlée.
- Lorsque l'atmosphère du lieu de travail est inconnue.
- Lorsqu'il existe un risque de perte de connaissance ou d'asphyxie.

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche Code du produit SFR2133 Page 9 de 50 produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018 Format France Langue FRANÇAIS

- Lorsque l'entrée dans un espace confiné est nécessaire.
- Lorsqu'il existe un risque que des gaz pouvant constituer un risque d'incendie ou d'explosion soient libérés.
- Lorsque la concentration des contaminants dans l'atmosphère excède le niveau de protection (concentration permissible maximale) fourni par un dispositif de filtration.
- Lorsque les contaminants présentent une faible odeur ne pouvant ni être goûtée ni sentie par le porteur d'un dispositif de filtration en cas d'épuisement ou de saturation du filtre.
- Lorsqu'il existe un risque de dépassement des limites d'exposition au sulfure d'hydrogène.

Utiliser avec une ventilation adéquate.

S'il s'avère impératif d'utiliser un dispositif de protection respiratoire, mais que l'utilisation d'un appareil respiratoire (indépendant de l'atmosphère ambiante) n'est pas obligatoire, un dispositif de filtration adapté doit alors être porté.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale des contaminants (gaz/vapeur/ aérosol/particules) pouvant être atteinte pendant la manipulation du produit.

Recommandé:

Filtre à gaz convenant pour les gaz et les vapeurs. Type de filtre : AX. Filtre à gaz convenant pour les gaz et les vapeurs. Type de filtre : A. Filtre combiné convenant aux gaz, aux vapeurs et aux particules (poussière, fumée, brouillard, aérosol). Type de filtre : AP.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau **Protection des mains** 

### Informations générales:

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistant aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques).

Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Porter des gants résistants aux agents chimiques.

Ne pas réutiliser les gants.

Les gants de protection se détériorent au fil du temps suite à des dommages physiques et chimiques. Examiner et remplacer régulièrement les gants.

Les gants protecteurs doivent fournir une protection adéquate contre les risques mécaniques (notamment abrasion, coupure de lame et perforation).

La fréquence de remplacement est fonction des circonstances d'utilisation.

## Durée de percée:

Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournisse une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.

Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

### Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés.

Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis.

Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus.

On reconnait le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis. Epaisseur des gants:

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du SFR2133

Page 10 de 50

produit

Langue FRANÇAIS

**Format France** 

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.

Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture.

du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée.

Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.
- Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.

### Recommandé:

Les gants en élastomère fluoré résistant aux hydrocarbures et à une grande plage de produits chimiques.

Porter un gant interne stratifié multicouches résistant aux produits chimiques à l'intérieur d'un gant externe en nitrile. Le gant externe a pour fonction de protéger le gant interne des coupures et des dommages mécaniques. La présence d'hydrocarbures aromatiques dans le produit raccourcira sensiblement la durée de protection des gants en nitrile. Ne pas réutiliser les gants en nitrile s'ils sont exposés à des hydrocarbures aromatiques.

### Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Chaussures extrêmement résistantes aux produits chimiques.

Lorsqu'il existe un risque d'inflammation, porter des vêtements et des gants protecteurs

intrinsèquement résistants au feu. Se référer à la norme : ISO 11612

En cas de risque d'inflammation engendré par l'électricité statique, porter des vêtements de protection anti-statiques. Pour accroître leur efficacité contre l'électricité statique, les bleus de travail, les bottes et les gants doivent tous être anti-statiques.

Se référer à la norme : EN 1149

Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton offrent une protection contre la contamination superficielle légère uniquement.

Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (l'expérience montre que ce risque pourrait s'appliquer aux tâches suivantes : travail de nettoyage, maintenance et service, remplissage et transfert, prélèvement des échantillons et nettoyage des déversements), une combinaison et des bottes de protection contre les produits chimiques sont indispensables.

Les vêtements de travail/bleus de travail doivent être nettoyés régulièrement. Le nettoyage des

vêtements de travail contaminés doit uniquement être effectué par des nettoyeurs

professionnels qui ont été informés des risques induits par la contamination. Toujours tenir les vêtements de travail contaminés éloignés des vêtements de travail et des vêtements

personnels non contaminés.

## Se référer aux normes :

Protection respiratoire: EN 529 Gants: EN 420, EN 374 Protection des yeux: EN 166 Demi-masque filtrant: EN 149

Demi-masque filtrant avec vanne: EN 405

Demi-masque: EN 140 plus filtre Masque intégral: EN 136 plus filtre Filtres à particules: EN 143 Filtres à gaz/combinés: EN 14387

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire

les émissions à des niveaux acceptables.

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du SFR2133

Page 11 de 50

produit

**Format France** Langue FRANÇAIS

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physiqueLiquide.CouleurBleu.OdeurEssence

Seuil olfactif 0.025 ppm (Sur la base de Essence)

pH Non applicable. Sur la base de Solubilité dans l'eau (Très légèrement soluble dans l'eau)

Point de fusion/point de

congélation

<-60°C (<-76°F)

Point initial d'ébullition et

30 à 210°C (86 à 410°F)

Seuil minimal: 0.6%

Seuil maximal: 8%

intervalle d'ébullition

Point d'éclair Vase clos: <-40°C (<-40°F) [Pensky-Martens.]

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable. Sur la base de État Physique.

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité Pression de vapeur

45 à 90 kPa (337.5 à 675 mm Hg) [37.8°C (100°F)]

Densité de vapeur >1 [Air = 1]
Densité relative Non disponible.

Masse volumique 720 à 775 kg/m³ (0.72 à 0.775 g/cm³) à 15°C

Solubilité(s) Très légèrement soluble dans l'eau

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable. Sur la base de Naphta á point d'ébullition bas - La substance est une substance UVCB d'hydrocarbures. Les tests standards pour ce point de distillation sont destinés à des substances simples et ne conviennent pas pour cette substance complexe.

Température d'autoinflammabilité 280 à 470°C (536 à 878°F) (Sur la base de Concawe Catégorie: Naphta á point d'ébullition bas (Essence))

Température de Non disponible.

Température de décomposition

Viscosité Cinématique: <7 mm²/s (<7 cSt) à 40°C

Cinématique: 0.5 à 0.75 mm²/s (0.5 à 0.75 cSt) à 20°C

Propriétés explosives Sur la base de Naphta á point d'ébullition bas - N'est pas considéré comme explosif en

raison de considérations relatives à la structure et au bilan en oxygène.

Propriétés comburantes Sur la base de Naphta á point d'ébullition bas - N'est pas considéré comme oxydant en

raison de considérations structurelles.

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section

Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.

**10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se

produit.

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse

n'est censée se produire.

10.4 Conditions à éviter Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Tenir à l'écart des

sources de chaleur excessive.

10.5 Matières incompatibles Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition

dangereux ne devrait apparaître.

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche Code du SFR2133 Page 12 de 50

produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018 Format France Langue FRANÇAIS

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiquë

Nom du produit/ composant	Résultat / Voie	des e	stration ssais / nbre	Espèces	Dosage	Exposition	Remarques
Essence	CL50 Inhalation Vapeurs	Équivalent à l'OECD	403	Rat	>7630 mg/m³ Nominal	4 heures	Sur la base de Essence
	CL50 Inhalation Vapeurs	Équivalent à l'OECD	403	Rat	>5610 mg/m³ analytique	4 heures	Sur la base de Essenc
	DL50 Voie cutanée	OECD	402	Lapin	>2000 mg/kg	-	Sur la base de Essenc
	DL50 Voie orale	Équivalent à l'OECD	401	Rat	>5000 mg/kg	-	Sur la base de Essenc
oxyde de tert-butyle et de méthyle	CL50 Inhalation Vapeurs	OECD	403	Rat	85 mg/l	4 heures	
	DL50 Voie cutanée	OECD	402	Rat	>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	OECD	401	Rat	>2000 mg/kg	-	
2-éthoxy- 2-méthylpropane (ETBE)	CL50 Inhalation Vapeurs	OECD	403	Rat	>5.88 mg/l	4 heures	-
	DL50 Voie cutanée	OECD	402	Rat	>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	OECD	401	Rat	>2003 mg/kg	-	-
Éthanol	CL50 Inhalation Vapeurs	Équivalent à l'OECD	403	Rat	124.7 mg/l	4 heures	Sur la base de Éthano
	CL50 Inhalation Vapeurs	Équivalent à l'OECD	403	Rat	116.9 mg/l	4 heures	Sur la base de Éthano
	CL50 Inhalation Vapeurs	Équivalent à l'OECD	403	Rat	133.8 mg/l	4 heures	Sur la bas de Éthano
	DL50 Voie orale	OECD	401	Rat	10470 mg/kg	-	Sur la bas de Éthano
méthanol	CL50 Inhalation Vapeurs	pas une directive	-	Rat	128.2 mg/l	4 heures	Sur la bas de méthan
	CL50 Inhalation Vapeurs	pas une directive	-	Rat	130.7 mg/l	4 heures	Sur la bas de méthan
	CL50 Inhalation Vapeurs	pas une directive	-	Rat	>115.9 mg/l	4 heures	Sur la bas de méthan
	CL50 Inhalation Vapeurs	pas une directive	-	Rat	87.5 mg/l	6 heures	Sur la bas de méthan
m du produit Supercarbura	ant sans Plomb 98	Pêche			Code du SFR2	133	Page 13 de 50

produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018 **Format France** (France)

Langue FRANÇAIS

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques										
CL50 Inhalation Vapeurs	pas une directive	-	Rat	92.6 mg/l	6 heures	Sur la base de méthanol				
CL50 Inhalation Vapeurs	pas une directive	-	Rat	82.1 mg/l	6 heures	Sur la base de méthanol				
DL50 Void orale	e pas une directive	-	Rat	>1187 mg/kg	-	Sur la base de méthanol				

## Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Non disponible.	

## Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Administrat essais / Nur l'essa	néro de	Espèces	Voie / Résultat	Concentration de l'essai	Remarques
Essence	OECD	404	Lapin	Peau - Irritant	-	Sur la base de Essence
	Équivalent à l'OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	Sur la base de Essence
oxyde de tert-butyle et de méthyle	OECD	404	Lapin	Peau - Irritation	-	-
	OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	-
2-éthoxy- 2-méthylpropane (ETBE)	OECD	404	Lapin	Peau - Non irritant pour la peau.	-	-
	OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	-
Éthanol	OECD	404	Lapin	Peau - Non irritant pour la peau.	-	Sur la base de Éthanol
	OECD	405	Lapin	Yeux - Opacité de la cornée	-	Sur la base de Éthanol
	OECD	405	Lapin	Yeux - Lésion de l'iris	-	Sur la base de Éthanol
	OECD	405	Lapin	Yeux - Irritant	-	Sur la base de Éthanol
méthanol	pas une directive	-	Lapin	Peau - Non irritant pour la peau.	-	Sur la base de méthanol
	pas une directive	-	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-	Sur la base de méthanol

### Peau

Provoque une irritation de la peau.

## **Sensibilisant**

Nom du produit/ composant	Voie	Administrat essais / Nui l'ess	méro de	Espèces	Résultat	Remarques
Essence	peau	Équivalent à l'OECD	406	Cobaye	Non sensibilisant	Sur la base de Essence
oxyde de tert-butyle et de méthyle	peau	OECD	406	Cobaye	Non sensibilisant	-
2-éthoxy- 2-méthylpropane (ETBE)	peau	OECD	406	Cobaye	Non sensibilisant	-
méthanol	peau	OECD	406	Cobaye	Non sensibilisant	Sur la base de méthanol

Nom du produit	Supercarburant sans Plomb 98 Pêche		Code du produit	SFR2133		Page 14 de 50
Version 4.01	Date d'édition 26 Septembre 2018	Format Fr	rance		Langue	FRANÇAIS
		(F	France)			

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## **MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de	n Cellule		Туре	Résultat	Remarques
Essence	L'essai Équivalent à L'OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	Sur la base de Essence
	Équivalent à l'OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Espèces non mammifères	Négatif	Sur la base de Essence
	EPA OPPTS 870. 5395	Cellule: Germe	Expérience: In vivo	Sujet: Non spécifiée	Négatif	Sur la base de Condensat de vapeurs d'essence
	Équivalent à l'OECD 475	Cellule: Germe	Expérience: In vivo	Sujet: Non spécifiée	Négatif	Sur la base de Essence
oxyde de tert-butyle et de méthyle	EU B 13/14	-	Expérience: In vitro	Sujet: Espèces non mammifères	Négatif	-
	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Espèces non mammifères	Négatif	-
	OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Espèces non mammifères	Négatif	-
	Équivalent à l'OECD 473	-	Expérience: In vitro	Sujet: Espèces non mammifères	Négatif	-
	Équivalent à l'OECD 486	Cellule: Somatique	Expérience: In vivo	Sujet: Non spécifiée	Négatif	-
	Équivalent à l'EPA OPPTS 870.5385	Cellule: Somatique	Expérience: In vivo	Sujet: Non spécifiée	Négatif	-
	Équivalent à l'EPA OPPTS 798.5385	Cellule: Somatique	Expérience: In vivo	Sujet: Non spécifiée	Négatif	-
2-éthoxy- 2-méthylpropane (ETBE)	Équivalent à l'OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	-
	Équivalent à l'OECD 473	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	-
	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Espèces non mammifères	Négatif	-
	Équivalent à l'OECD 474	Cellule: Somatique	Expérience: In vivo	Sujet: Non spécifiée	Négatif	-
Éthanol	Équivalent à l'OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère - espèces non précisées	Négatif	Sur la base de Éthanol
	Équivalent à l'OECD 473	-	Expérience: In vitro	Sujet: Espèces non mammifères	Négatif	Sur la base de Éthanol
	Équivalent à l'OECD 478	Cellule: Germe	Expérience: In vivo	Sujet: Non spécifiée	Négatif	Sur la base de Éthanol
méthanol	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	Sur la base de méthanol

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du SFR2133

Page 15 de 50

produit

Version 4.01Date d'édition 26 Septembre 2018Format France (France)Langue FRANÇAIS

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques OECD 476** Expérience: Sujet: Négatif Sur la base de In vitro méthanol Mammifère-Animal Cellule: Négatif Sur la base de Expérience: Sujet: Somatique In vitro Mammifèreméthanol Animal **OECD 474** Cellule: Expérience: Sujet: Négatif Sur la base de Somatique In vivo Mammifèreméthanol Animal **OECD 473** Cellule: Expérience: Négatif Sur la base de Sujet: Mammifère-Somatique méthanol In vivo Animal

Conclusion/Résumé

Peut induire des anomalies génétiques.

_	_		
$\sim$	-ć=-	- AÁM	كخاما
uali	cerc	uen	icité

Nom du produit/ composant	Administra essais / Nu l'es	ıméro de	Espèces	Voie	Exposition	Résultat	Remarques
Essence	Équivalent à l'OECD	451	Rat	Inhalation	113 semaines	Négatif	Sur la base de Essence
	Équivalent à l'OECD	451	Souris	Voie cutanée	102 semaines	Négatif	Sur la base de Essence
oxyde de tert-butyle et de méthyle	EPA	OTS 798. 3300	Rat	Inhalation	2 années	Positif	pertinence limitée pour l'homme.
Éthanol	EPA	OPPTS 870.4200	Souris	Voie orale	105 semaines	Positif	Sur la base de Éthanol
	Équivalent à l'OECD	-	Rat	Voie orale	104 semaines	Négatif	Sur la base de Éthanol
méthanol	OECD	453	Souris	Inhalation	24 mois	Négatif	Sur la base de méthanol
	OECD	453	Rat	Inhalation	24 mois	Négatif	Sur la base de méthanol

Conclusion/Résumé

Pourrait causer le cancer

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/ composant	essais / N	ation desEs uméro de sai	spèces	Voie	Exposition I	Développemei	oxicité lors de la grossesse	Fertilité	Remarques
Essence	OECD	416 I	Rat	Inhalation	2 génération	-	-	Négatif	Sur la base de Condensat de vapeurs d'essence
	OECD	414 I	Rat	Inhalation	14 jours	Négatif	-	-	Sur la base de Essence
oxyde de tert- butyle et de méthyle	pas une directive	- I	Rat	Inhalation	2 génération	-	-	Négatif	Aucun effe observé
	Équivalent à l'OECD	414 I	Rat	Inhalation	9 jours	Négatif	-	-	Aucun effe observé
2-éthoxy- 2-méthylpropane (ETBE)	OECD	416 I	Rat	Voie orale	2 génération	-	-	Négatif	Aucun effe observé
	OECD	414 I	Rat	Voie orale	2 semaines	Négatif	-	-	Aucun effe observé
Éthanol	Équivalent à l'OECD	416 I	Rat	Voie orale	2 génération	-	-	Positif	Sur la base de Éthanol

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du SFR2133

Page 16 de 50

produit

Date d'édition 26 Septembre 2018 Version 4.01

Langue FRANÇAIS **Format France** 

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** Équivalent 414 Inhalation 18 jours Négatif Rat Sur la base à l'OECD de Éthanol méthanol Équivalent 414 Rat Inhalation 2 Négatif Sur la base à l'OECD de méthanol génération Négatif Équivalent 414 Souris Inhalation 2 Sur la base à l'OECD de méthanol génération Équivalent 414 Rat Inhalation 10 jours Négatif Sur la base Négatif à l'OECD de méthanol Équivalent 414 Sur la base Souris Inhalation 5 jours Négatif Négatif à l'OECD de méthanol

### Conclusion/Résumé

Développement: Susceptible de nuire au foetus.

Fertilité: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Effets sur ou via l'allaitement: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité pour certains organes cibles

Nom du produit/ composant	Danger	Administ des essa Numéro		Espèces	Voie	Туре	Dosage	Exposition	Organes cibles	Remarques
Essence	STOT - RE	Équivalent à l'EPA	OPPTS 870. 3465	Rat	Inhalation	NOAEC	>1 mg/l /6 heures	90 jours	-	Sur la base de Essence
	STOT - RE	Équivalent à l'OECD	453	Rat	Inhalation	NOAEC	>1 mg/l /6 heures	2 années	-	Sur la base de Essence
oxyde de tert- butyle et de méthyle	STOT - SE	OECD	401	Rat	Voie orale	LOAEL	>2000 mg/kg bw	-	-	-
	STOT - SE	Équivalent à l'OECD	402	Rat	Voie cutanée	LOAEL	>2000 mg/kg bw	-	-	-
	STOT - RE	Équivalent à l'OECD	408	Rat	Voie orale	NOAEL	>100 mg/ kg bw/ jour	13 semaines	reins	-
	STOT - RE	Équivalent à l'OECD	403	Rat	Inhalation	LOAEL	>20 mg/l	4 heures	-	-
	STOT - RE	EPA	OTS 798. 2450	Rat	Inhalation	NOAEC	>1 mg/l /6 heures	13 semaines	reins, foie, surrénal, glandes	-
2-éthoxy- 2-méthylpropane (ETBE)	STOT - RE	EPA	OTS 798. 2450	Souris	Inhalation	NOAEC	>250 ppm	90 jours; 6 heures par jour	foie	-
	STOT - RE	EPA	OTS 798. 2450	Rat	Inhalation	NOAEC	>250 ppm	90 jours; 6 heures par jour	testicules, moelle osseuse	-
	STOT - RE	EPA	OTS 798. 2450	Rat	Inhalation	NOAEC	>250 ppm	90 jours; 6 heures par jour	-	-
Éthanol	STOT - RE	Équivalent à l'OECD	408	Rat	Voie orale	NOAEL	>100 mg/ kg	14 semaines	le tractus gastro- intestinal foie reins	Sur la base de Éthanol

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du SFR2133 Page 17 de 50 produit

Version 4.01 Page d'édition 26 Septembre 2018

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018

Format France Langue FRANÇAIS (France)

R	JBRIQUE 1	1: Inforn	nations	toxico	logiqu	es					
		STOT - SE	OECD	401	Rat	Voie orale	LOAEL	>2000 mg/kg	-	-	Sur la base de Éthanol
		-	-	-	Rat	Inhalation	NOAEL	>1 mg/l 6 heures	18 jours	-	-
		-	-	-	Rat	Inhalation	LOAEL	>2000 ppmV	4 heures	-	Sur la base de Éthanol
	méthanol	STOT - SE	-	-	Mammifère - espèces non précisées	Voie orale	LOAEL	2000 mg/ kg	-	Yeux	Sur la base de méthanol
		STOT - RE	OECD	453	Mammifère - espèces non précisées	Inhalation	NOAEC	0.13 mg/l	20 heures / jours	le coeur cerveau foie	Sur la base de méthanol

Conclusion/Résumé

STOT - SE: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Organes cibles: Système nerveux central

(SNC). Sur la base de Effets aigus sur les humains.

STOT - RE: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont

pas satisfaits. Évalué suivant l'approche des éléments de preuve.

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie cutanée, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence

ou vertiges.

Ingestion Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Inspiration dangereuse en cas d'ingestion - Nocif

ou mortel si le liquide est inspiré dans les poumons.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Inhalation** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement

Ingestion Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation L'inhalation volontaire (abus) de solvants ou la surexposition intentionnelle à des vapeurs peut

provoquer des troubles graves du système nerveux central, y compris la perte de connaissance, voire la mort. Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique. Les vapeurs, le brouillard ou les émanations

peuvent irriter le nez, la bouche et les voies respiratoires.

Ingestion En cas d'ingestion, peut irriter la bouche, la gorge et le système digestif. En cas d'ingestion,

peut provoquer des douleurs abdominales, des crampes d'estomac, des nausées, des

vomissements, une diarrhée, des vertiges et des somnolences.

Contact avec la peau Un contact prolongé ou répété peut entraîner un déssèchement de la peau et provoquer une

irritation ou une dermatite.

Contact avec les yeux Les vapeurs, le brouillard ou les émanations peuvent provoquer une irritation oculaire.

L'exposition aux vapeurs, au brouillard ou aux fumées peut provoquer des symptômes tels que

des yeux qui piquent, des yeux rouges ou larmoyants.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche Code du SFR2133 Page 18 de 50 produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018 Format France Langue FRANÇAIS

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Généralités L'inhalation volontaire (abus) de solvants ou la surexposition intentionnelle à des vapeurs peut

provoquer des troubles graves du système nerveux central, y compris la perte de connaissance,

voire la mort.

Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Cancérogénicité

L'exposition au benzène peut affecter l'hématopoïese entraînant des troubles sanguins dont

l'anémie et la leucémie.

Le benzène est classé par la CEE comme cancérogène catégorie 1 - substance cancérigène

pour l'homme.

La classification de l' IARC est : benzène - cancérigène pour l'être humain (groupe 1).

Mutagénicité Peut induire des anomalies génétiques.

Effets sur le développement Susceptible de nuire au foetus.

Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	ess	ration des ais / de l'essai	Espèces	Type / Résultat	Exposition	Effets	Remarques
Essence	Données modélisée	-	Micro- organisme	Aiguë CE50 15.41 mg/l Nominal Eau douce	40 heures	inhibition de la croissance	-
	OECD	201	Algues	Aiguë EL50 3.1 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Essence
	OECD	201	Algues	Aiguë EL50 3.7 mg/l Nominal Eau douce	96 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Essence
	OECD	202	Daphnie	Aiguë EL50 4.5 mg/l Nominal Eau douce	48 heures	Mobilité	Sur la base de essence légère de distillation directe
	OECD	203	Poisson	Aiguë LL50 10 mg/l Nominal Eau douce	96 heures	Mortalité	Sur la base de Naphta (pétrole), isomérisation
	EPA	66013-75-009	Poisson	Aiguë LL50 8.2 mg/l Nominal Eau douce	96 heures	Mortalité	Sur la base de Naphta léger (pétrole), alkylation
	OECD	201	Algues	Aiguë NOELR 0.5 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Essence
	OECD	202	Daphnie	Aiguë NOELR 0.5 mg/l Nominal Eau douce	48 heures	Mobilité	Sur la base de Gazole de distillation directe
	OECD	211	Daphnie	Chronique EL50 10 mg/l Nominal Eau douce	21 jours	Reproduction	Sur la base de Naphta léger (pétrole), alkylation
	OECD	211	Daphnie	Chronique EL50 >40 mg/ I Nominal Eau douce	21 jours	Mobilité	Sur la base de Naphta
Nom du produit Super	carburant sans F	Plomb 98 Pêd	che		de du SFR213	33 <b>P</b> 3	age 19 de 50

produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018 **Format France** Langue FRANÇAIS (France)

RUBRIQUE 12: Inf	ormatio	ns éco	logiques	<u> </u>			
							léger (pétrole), alkylation
	OECD	211	Poisson	Chronique EL50 10 mg/l Nominal Eau douce	21 jours	Reproduction	Sur la base de: Naphta léger (pétrole), alkylation; analogie entre les espèces
	OECD	204	Poisson	Chronique LL50 5.2 mg/l Nominal Eau douce	14 jours	Mortalité	Sur la base de Naphta léger (pétrole), craquage catalytique
	OECD	211	Daphnie	Chronique NOELR 2.6 mg/l Nominal Eau douce	21 jours	Reproduction	Sur la base de Naphta léger (pétrole), alkylation
	OECD	211	Daphnie	Chronique NOELR 16 mg/l Nominal Eau douce	21 jours	Mobilité	Sur la base de Naphta léger (pétrole), alkylation
	OECD	204	Poisson	Chronique NOELR 2.6 mg/l Nominal Eau douce	14 jours	Mortalité	Sur la base de Naphta léger (pétrole), craquage catalytique
	OECD	211	Poisson	Chronique NOELR 2.6 mg/l Nominal Eau douce	21 jours	Reproduction	Sur la base de: Naphta léger (pétrole), alkylation; analogie entre les espèces
	Données modélisées	-	sol, plantes	Chronique PNEC >0.4 mg/kg	-	-	-
oxyde de tert-butyle et de méthyle	EPA	OPPTS 850. 1010	Daphnie	Aiguë CE50 472 mg/l Eau douce	48 heures	-	-
	EPA	OPPTS 850. 1010	Crustacés	Aiguë CL50 200 mg/l Eau de mer	96 heures	-	-
	EPA	1981	Poisson	Aiguë CL50 672 mg/l Eau douce	96 heures	-	-
	OECD	203	Poisson	Aiguë CL50 574 mg/l Eau de mer	96 heures	-	-
	EPA	OPPTS 850.	Crustacés	Chronique NOEC 26 mg/ I Eau de mer	28 jours	-	-
Nom du produit Supercarbu	urant sans Plo	omb 98 Pêd	che		de du SFR213 roduit	3 <b>P</b>	age 20 de 50
Version 4.01 Date d'édi	ition 26 Sept	embre 2018	3	Format France		Langue F	RANÇAIS
				(France)	)		

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 1010 **OPPTS** FPA Daphnie Chronique NOEC 51 mg/ 21 jours I Eau douce 850. 1010 202 Aiguë CE50 110 mg/l 2-éthoxy-**OECD** Daphnie 48 heures Immobilisation -2-méthylpropane (ETBE) Nominal Eau douce **OECD** 203 Aiguë CL50 >974.1 mg/l Poisson 96 heures Mortalité Eau douce 201 Aiguë NOEC 7.5 mg/l **OECD** Algues 72 heures (taux de Mesuré Eau douce croissance) **EPA** OTS Crustacés Aiguë NOEC 25 mg/l 96 heures 797. Eau de mer 1930 **OPPTS EPA** Crustacés Chronique NOEC 3.39 28 jours Reproduction -850. mg/l Mesuré Eau de mer 1350 **EPA OPPTS** Chronique NOEC 51 mg/ Daphnie 21 jours Reproduction I Mesuré Eau douce 850. 1300 **ASTM** E1241-92 Poisson Chronique NOEC 299 31 jours Mortalité Mortalité mg/l Mesuré Eau douce Éthanol Équivalent 201 CE50 675 mg/l Sur la Algues 4 jours à l'OECD base de Éthanol **EPA** OTS **Plantes** CE50 4432 mg/l 7 jours Sur la 797. aquatiques base de 1160 Éthanol **ASTM** E729 -Daphnie Aiguë CL50 5012 mg/l Sur la 48 heures 80 base de Éthanol **EPA** Sur la E03 - 05 Poisson Aiguë CL50 153 g/l 96 heures base de Éthanol **EPA** E03 - 05 Poisson Aiguë CL50 14.2 g/l 96 heures Sur la base de Éthanol pas une Daphnie Chronique CL50 2 mg/l 10 jours Sur la base de directive Éthanol Daphnie Chronique CL50 9.6 mg/l Sur la pas une 9 jours directive base de Éthanol méthanol **OECD** 201 Algues Aiguë CE50 22000 mg/l 96 heures Sur la base de Eau douce méthanol **EPA** 850.54 Algues Aiguë CE50 22000 mg/l 96 heures Sur la base de Eau douce méthanol DIN 38412 Autre Aiguë CE50 >10000 mg/l 48 heures Sur la Teil 11 Eau douce base de méthanol 660/3-75-009 Poisson **EPA** Aiguë CL50 15400 mg/l Sur la 96 heures Eau douce base de méthanol

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018

Format France

(France)

Page 21 de 50

Page 21 de 50

FRANÇAIS

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Dangers pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Présumé biodégradable.

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Résultat - Exposition	Remarques
oxyde de tert-butyle et de méthyle	pas une directive	100 % - 1.25 jours	Dégradation rapide par des microbes adaptés.
	Données modélisées	61 à 69 % - 151 jours	Biodégradation dans le sol- Aérobique
	OECD 301 D	9.24 % - Non facilement - 28 jours	-
	OECD 301 D	1.8 % - Non facilement - 28 jours	-
	OECD 301 D	0 % - Non facilement - 28 jours	-
	Données modélisées	0 % - 250 jours	Biodégradation dans le sol- Anaérobique
2-éthoxy-2-méthylpropane (ETBE)	pas une directive	100 % - 1.25 jours	Dégradation rapide par des microbes adaptés.
	pas une directive	66 à 71 % - 151 jours	Biodégradation dans le sol
	OECD 301 D	6.6 % - Non facilement - 7 jours	-
	pas une directive	0 % - 244 jours	Sédiment / Eau
Éthanol	EPA	95 % - Facilement - 15 jours	Sur la base de Éthanol
	EPA	84 % - Facilement - 20 jours	Sur la base de Éthanol
	EPA	74 % - Facilement - 5 jours	Sur la base de Éthanol
	EPA	74 % - Facilement - 10 jours	Sur la base de Éthanol
méthanol	pas une directive	82.7 % - Facilement - 5 jours	Sur la base de méthanol
	pas une directive	82.7 % - Facilement - 10 jours	Sur la base de méthanol
	pas une directive	82.7 % - Facilement - 15 jours	Sur la base de méthanol
	pas une directive	82.7 % - Facilement - 20 jours	Sur la base de méthanol

## Conclusion/Résumé Non persistant selon les critères de l'IMO

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
éthanol	-	_	Facilement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.

Nom du produit/ composant	LogPow	FBC	Potentiel
Essence	2 à 7	-	élevée
oxyde de tert-butyle et de méthyle	1.06	1.5	faible
2-éthoxy-2-méthylpropane (ETBE)	1.48	-	faible
Éthanol	-0.35	-	faible
méthanol	-0.77	<10	faible

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018

Format France
(France)

FRANÇAIS

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

Non disponible.

Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une

pollution des eaux souterraines.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et tPtB

尾 mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Autres renseignements** écologiques

Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination

des déchets

Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

**Déchets Dangereux** Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
13 07 02*	essence

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

### **Emballage**

Méthodes d'élimination

des déchets

Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Les emballages vides peuvent renfermer des restes de produit. Les étiquettes d'identification des dangers sont nécessaires pour manipuler sans risque les emballages vides, et ne doivent pas être décollées.

Références

Version 4.01

Commission 2014/955/UE Directive 2008/98/CE

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

UN1203 ESSENC	marin	UN1203  Polluant ESSENCE
	marin	. Polluant ESSENCE
3	0	
		¥22 3
II	II	II

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Date d'édition 26 Septembre 2018

Code du SFR2133

Page 23 de 50

produit

**Format France** Langue FRANÇAIS

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport					
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée.	
Autres informations	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  Numéro d'identification du danger 33  Code tunnel D/E	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  Remarques C. Danger: 3+N2+CMR+F	Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  Urgences F-E, S-E	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

F1

**ADR/RID Code de** classification:

**ADN Code de classification:** 

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Nom d'expédition

Les règles de l'annexe 1 de MARPOL s'appliquent aux

expéditions en vrac par voie maritime. Catégorie: benzine et essences

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Autres réglementations** 

**Statut REACH** La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences

actuelles du règlement REACH.

Inventaire des États-Unis

(TSCA 8b)

Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire des substances chimiques

d'Australie (AICS)

Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire du Canada

Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Inventaire des substances chimiques

existantes en Chine

Un composant au moins n'est pas répertorié.

(IECSC) Inventaire du Japon

Indéterminé.

(ENCS) Inventaire de Corée

(KECI)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche Code du SFR2133 Page 24 de 50

produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018 **Format France** Langue FRANÇAIS (France)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Inventaire des

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

substances chimiques de Taïwan (TCSI, Taiwan

**Chemical Substances** Inventory)

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

### **Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

### Substances nommées

### Nom

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

### Critères de danger

### Catégorie

P5a E2

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

Sécurité sociale: Tableau 4 Tableau 4 bis

Surveillance médicale

renforcée

Applicable.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été réalisée sur l'une ou plusieurs des substances contenues dans ce mélange. Aucune évaluation de sécurité chimique du mélange lui-même n'a été réalisée par le fournisseur.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

SE = Scenario d'Exposition

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CED = Catalogue Européen des Déchets

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973,

telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du SFR2133

Page 25 de 50

produit

**Format France** Langue FRANÇAIS

(France)

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

NU = Nations Unies

UVCB = Substances hydrocarbures complexes

COV = Composés Organiques Volatils

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 101316-69-2 / RRN 01-2119486948-13, 101316-70-5, 101316-71-6, 101316-72-7 / RRN 01-2119489969-06, 64741-88-4 / RRN 01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN 01-2119487081-40, 64741-96-4/ RRN 01-2119483621-38, 64741-97-5 / RRN 01-2119480374-36, 64742-01-4 / RRN 01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN 01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN 01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN 01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN 01-2119480472-38, 64742-63-8, 64742-64-9, 64742-65-0 / RRN 01-2119471299-27, 64742-70-7 / RRN 01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-2119555262-43, 72623-86-0 / RRN 01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13, 74869-22-0 / RRN 01-2119495601-36, 90669-74-2 / RRN 01-2119970171-43

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classific	ation	Justification
Flam. Liq. 1, H224 Skin Irrit. 2, H315 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 Repr. 2, H361d (Foetus) STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411		D'après les données d'essai Méthode de calcul
Texte intégral des mentions H abrégées	H224 H225 H301 H304 H311 H315 H319 H331 H336 H340 H350 H361d H370	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Liquide et vapeurs très inflammables. Toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire au foetus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331 Aquatic Chronic 2, H411 Asp. Tox. 1, H304 Carc. 1B, H350 Eye Irrit. 2, H319 Flam. Liq. 1, H224 Flam. Liq. 2, H225 Muta. 1B, H340 Repr. 2, H361d Skin Irrit. 2, H315	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1B TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du SFR2133

Page 26 de 50

produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018 Format France Langue FRANÇAIS

(France)

### Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

STOT SE 1, H370 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES

**EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 1** 

STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

**Historique** 

Date d'édition/ Date de 26/09/2018.

révision

Date de la précédente 05/07/2018.

édition

Élaborée par Product Stewardship

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une application ou des applications autres que celles déclarées, sans avoir demandé conseil au Groupe BP. Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer que ce document est le plus récent qui soit disponible. Toute modification de celui-ci est strictement interdite.

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Code du SFR2133

Page 27 de 50

produit

Version 4.01 Date d'édition 26 Septembre 2018 Format France Langue FRANÇAIS



## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Consommateur

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produitMélangeCodeSFR2133

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

**Section 1: Titre** 

Titre court du scénario

d'exposition

Utiliser dans des carburants (Naphta á point d'ébullition bas) - Consommateur

Liste des descripteurs

d'utilisation

Nom de l'utilisation identifiée: Utiliser dans des carburants - Consommateur

(Benzène 0-1%)

Secteur d'utilisation finale: SU21

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a,

ERC09b

Secteur de marché par type de produit chimique: PC13

Catégorie spécifique de rejet dans ESVOC SpERC 9.12c.v1

l'environnement:

Procédés et activités englobés dans le scénario

Englobe les utilisations dans les carburants liquides pour consommateurs.

englobes dans le scenario d'exposition

Méthode d'évaluation

Voir la section 3

### Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

### Section 2.1: Contrôle de l'exposition des consommateurs

Concentration de la substance dans le

mélange ou l'article

Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à

100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).

État physique:

Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de

température et de pression normales

Quantités utilisées:

A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 37500g Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 420cm² Sauf mention contraire.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Englobe l'utilisation jusqu'à... 0.143 heures par jour. Englobe l'exposition jusqu'à 2 heures par événement. Sauf mention contraire.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:

Englobe l'utilisation à température ambiante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m³. Suppose une utilisation avec un système de ventilation standard. Sauf mention contraire.

### Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Catégorie(s) de produits chimiques 13: Carburants Liquide : ravitaillement en carburant automobile Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 1% Englobe l'utilisation jusqu'à... 52 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 210. 00 cm² A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 37500 g Englobe l'utilisation en extérieur. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 100 m³ Englobe l'exposition jusqu'à 0.05 heures par événement Mesures de gestion des risques (RMM): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Catégorie de procédé 13: Carburants Liquide : ravitaillement en carburant pour scooter Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 1% Englobe l'utilisation jusqu'à... 52 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 210. 00 cm² A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 3750g Englobe l'utilisation en extérieur. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 100 m³ Englobe l'exposition jusqu'à 0.03 heures par événement Mesures de gestion des risques (RMM): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Catégorie(s) de produits chimiques 13: Carburants Liquide : équipements de jardin - Utilisation Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 1% Englobe l'utilisation jusqu'à... 26 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 750g Englobe l'utilisation en extérieur. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 100 m³ Englobe l'exposition jusqu'à 2.00 heures par événement

Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Utiliser dans des carburants (Naphta á point d'ébullition bas) - Consommateur Mesures de gestion des risques (RMM): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Catégorie(s) de produits chimiques 13: Carburants Liquide : équipements de jardin – ravitaillement en carburant Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 1% Englobe l'utilisation jusqu'à... 26 jours par an Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 420. 00cm² A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 750g Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m³) sous une ventilation courante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m³ Englobe l'exposition jusqu'à 0. 03 heures par événement

Mesures de gestion des risques (RMM): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

### Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale					
Caractéristiques du produit:	La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe				
Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région	0.1				
Tonnage de l'utilisation régionale	Numéro CE tonnes/an   Numéro CE tonnes/an 232-453-7 2.39E+04   265-086-6 1.78E+05 265-041-0 2.68E+05   265-150-3 5.38E+04 265-042-6 8.72E+04   271-267-0 7.00E+02 265-055-7 2.58E+03   272-186-3 9.86E+04 265-056-2 4.08E+03   273-271-8 7.11E+04 265-065-1 5.34E+04   289-220-8 8.15E+06 265-073-5 1.02E+04   297-401-8 4.82E+04				
Fraction du tonnage régional utilisée localement	0.0005				
Tonnage quotidien maximal du site	Numéro CE kg/jour   Numéro CE kg/jour 232-453-7 32.70   265-086-6 243.41 265-041-0 366.74   265-150-3 73.71 265-042-6 119.50   271-267-0 0.96 265-055-7 3.53   272-186-3 135.07 265-056-2 5.58   273-271-8 97.40 265-065-1 73.14   289-220-8 11167.94 265-073-5 13.99   297-401-8 66.02				
Fréquence et durée de l'utilisation:	Rejet continu				
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.				
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré.				
CR - Pour le compartiment à air:	Numéro CE Valeur   Numéro CE Valeur 232-453-7 3.74E-05   265-086-6 1.21E-04 265-041-0 3.14E-04   265-150-3 1.04E-04 265-042-6 3.83E-02   271-267-0 8.58E-05 265-055-7 7.08E-05   272-186-3 8.57E-05 265-056-2 2.03E-04   273-271-8 5.39E-04 265-065-1 7.14E-05   289-220-8 5.58E-03 265-073-5 3.07E-04   297-401-8 8.85E-05				
CR - Pour le compartiment à eau:	Numéro CE Valeur   Numéro CE Valeur 232-453-7 1.13E-04   265-086-6 3.89E-04 265-041-0 2.36E-03   265-150-3 8.70E-04 265-042-6 1.05E-02   271-267-0 7.17E-04 265-055-7 4.77E-04   272-186-3 6.54E-04 265-056-2 1.61E-03   273-271-8 2.89E-03 265-065-1 5.90E-04   289-220-8 2.10E-02 265-073-5 2.62E-03   297-401-8 4.87E-04				

### Section 3 Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

(environnementale):

Estimation d'exposition et référence à sa

source

Méthode de bloc hydrocarboné (Petrorisk)

Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) : L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour effectuer une estimation de

l'exposition des consommateurs, conformément au contenu du rapport ECETOC n° 107 et au chapitre R15 du Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique de l'ECHA. Lorsque les déterminants des expositions diffèrent de ces sources, ils

sont indiqués.

Estimation d'exposition et référence à sa

source

Non disponible.

# Section 4 Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
Santé	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la Section 2 sont appliquées.
	Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.



## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produitMélangeCodeSFR2133

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

**Section 1: Titre** 

Titre court du scénario

d'exposition

Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges (Naphta á point

d'ébullition bas)

Liste des descripteurs

d'utilisation

Nom de l'utilisation identifiée: Formulation et (ré)emballage des substances et des

mélanges (Benzène 0-1%)

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b,

PROC15

Secteur d'utilisation finale: SU03, SU10

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02

Catégorie spécifique de rejet dans ESVOC SpERC 2.2.v1

l'environnement:

Procédés et activités englobés dans le scénario

d'exposition

Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation,

l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance

et les activités de laboratoire associées.

Méthode d'évaluation Voir la section 3

### Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

### Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique: Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de

température et de pression normales

Concentration de la substance dans le

produit:

Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à

100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).

Quantités utilisées:

Non applicable.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si

autrement spécifié)

Facteurs humains non influencés par la

gestion des risques:

Non applicable.

Autres conditions affectant l'exposition des

ouvriers:

Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication

contraire. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en

place

### Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/ minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Mesures générales (cancérogènes): Envisager les progrès techniques et les actualisations de procédé (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets.

Minimiser l'exposition à l'aide de mesures comme les systèmes fermés, les installations dédiées et une ventilation aspirante générale/locale adaptée.

Drainer les systèmes et vider les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Nettoyer/rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : restreindre l'accès au personnel autorisé ; organiser une formation spécifique à l'activité pour les opérateurs afin de minimiser les expositions ; porter des combinaisons et des gants adaptés pour prévenir toute contamination cutanée ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est citée dans certains scénarios contributifs ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité.

Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges (Naphta á point d'ébullition bas)

31/50

Garantir des systèmes de travail sans danger ou des dispositions équivalentes pour la gestion des risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager une surveillance sanitaire basée sur les risques.

Expositions générales (systèmes fermés) Avec collecte d'échantillons: Manipuler la substance en système fermé. Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Expositions générales (systèmes fermés) Extérieur: Manipuler la substance en système fermé.

Échantillonnage dans le procédé: Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition.

Activités de laboratoire: Manipuler dans une hotte de laboratoire ou mettre en oeuvre des méthodes équivalents adéquates pour réduire l'exposition au maximum.

Transferts de vrac: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Transferts Fûts/lots: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage. Nettoyer immédiatement les déversements. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

### Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe

### Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la 0.1 région

Tonnage de l'utilisation régionale Numéro CE ... tonnes/an | Numéro CE ... tonnes/an | 265-086-6 ... 1.79E+05 232-453-7 ... 2.39E+04 265-041-0 ... 2.84E+05 265-089-2 ... 5.73E+03 265-042-6 ... 4.03E+05 265-150-3 ... 5.48E+04 265-055-7 ... 1.24E+04 265-178-6 ... 4.05E+05 265-056-2 ... 3.60E+04 271-267-0 ... 1.98E+04 265-065-1 ... 5.34E+04 272-186-3 ... 1.45E+05 265-070-9 ... 2.90E+03 273-271-8 ... 2.44E+05 265-071-4 ... 1.70E+03 | 289-220-8 ... 9.97E+06 265-073-5 ... 1.23E+04 | 297-401-8 ... 5.96E+04

Fraction du tonnage régional utilisée localement

232-453-7 ... 1 | 265-086-6 ... 0.168 265-041-0 ... 0.106 | 265-089-2 ... 1 265-042-6 ... 0.074 | 265-150-3 ... 0.548 265-055-7 ... 1 | 265-178-6 ... 0.074 265-056-2 ... 0.832 | 271-267-0 ... 1 265-065-1 ... 0.562 | 272-186-3 ... 0.207 265-070-9 ... 1 | 273-271-8 ... 0.123 265-071-4 ... 1 | 289-220-8 ... 0.003 265-073-5 ... 1 | 297-401-8 ... 0.503

Numéro CE ... Valeur | Numéro CE ... Valeur

Tonnage annuel du site

Numéro CE ... tonnes/an | Numéro CE ... tonnes/an 232-453-7 ... 2.39E+04 265-086-6 ... 3.00E+04 Ι 265-089-2 ... 5.73E+03 265-041-0 ... 3.00E+04 265-042-6 ... 3.00E+04 265-150-3 ... 3.00E+04 265-055-7 ... 1.24E+04 265-178-6 ... 3.00E+04 265-056-2 ... 3.00E+04 271-267-0 ... 1.98E+04 265-065-1 ... 3.00E+04 272-186-3 ... 3.00E+04 265-070-9 ... 2.90E+03 273-271-8 ... 3.00E+04 265-071-4 ... 1.70E+03 289-220-8 ... 3.00E+04 265-073-5 ... 1.23E+04 297-401-8 ... 3.00E+04

Tonnage quotidien maximal du site

Numéro CE ... kg/jour | Numéro CE ... kg/jour 232-453-7 ... 7.96E+04 | 265-086-6 ... 1.00E+05 265-041-0 ... 1.00E+05 | 265-089-2 ... 1.91E+04 265-042-6 ... 1.00E+05 | 265-150-3 ... 1.00E+05 265-055-7 ... 4.15E+04 | 265-178-6 ... 1.00E+05 265-056-2 ... 1.00E+05 | 271-267-0 ... 6.61E+04 265-065-1 ... 1.00E+05 | 272-186-3 ... 1.00E+05 265-070-9 ... 9.68E+03 | 273-271-8 ... 1.00E+05

265-071-4 ... 1.70E+04 | 289-220-8 ... 1.00E+05 265-073-5 ... 4.10E+04 | 297-401-8 ... 1.00E+05 Fréquence et durée de l'utilisation: Jours d'émission Numéro CE 265-071-4: 100 jours par an valeur type: 300 jours par an Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: Facteur de dilution local dans l'eau douce 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer 100 Rejet d'une fraction dans l'air depuis le Numéro CE 265-055-7, 297-401-8: 0.01 procédé (rejet initial avant RMM) valeur type: 0.025 Rejet d'une fraction dans le sol depuis le 0.0001 procédé (rejet initial avant RMM) Rejet d'une fraction dans les eaux usées Numéro CE ... Valeur | Numéro CE ... Valeur 232-453-7 ... 2.00E-03 | 265-086-6 ... 2.00E-04 depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 265-041-0 ... 5.74E-04 | 265-089-2 ... 2.00E-03 265-042-6 ... 1.07E-03 | 265-150-3 ... 2.00E-04 265-178-6 ... 6.81E-04 265-055-7 ... 2.00E-04 | 265-056-2 ... 5.37E-04 | 271-267-0 ... 2.00E-04 265-065-1 ... 2.00E-03 | 272-186-3 ... 4.97E-04 265-070-9 ... 2.00E-03 | 273-271-8 ... 1.61E-03 265-071-4 ... 2.00E-04 | 289-220-8 ... 6.44E-04 265-073-5 ... 2.00E-03 | 297-401-8 ... 2.00E-03 Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le utilisées. rejet: Conditions techniques sur site et mesures Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments prises pour réduire ou limiter les décharges, vers les eaux usées sur site ou les récupérer. les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Numéro CE 232-453-7, 297-401-8: En cas d'élimination vers une usine de traitement des eaux d'égout

Les pratiques courantes varient en fonction des sites : de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont

dans l'eau douce. Empêcher tout rejet de la substance non dissoute

domestiques, un traitement supplémentaire des eaux usées est nécessaire sur site.

valeur type:

Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, fournissez l'efficacité d'élimination des eaux usées sur site exigée de

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de

Numéro CE ... ≥ % | Numéro CE ... ≥ % 232-453-7 ... 98.2 265-086-6 ... 92.5 265-041-0 ... 94.9 265-089-2 ... 93.0 265-042-6 ... 95.3 265-150-3 ... 91.2 265-055-7 ... 88.2 265-178-6 ... 95.8 265-056-2 ... 95.5 271-267-0 ... 94.0 265-065-1 ... 94.6 272-186-3 ... 94.8 265-070-9 ... 86.2 273-271-8 ... 94.6 265-071-4 ... 33.4 289-220-8 ... 95.7 265-073-5 ... 96.9 | 297-401-8 ... 99.0

Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, fournissez l'efficacité d'élimination des eaux usées sur site exigée de

valeur type: ≥ 0 %

Numéro CE ... ≥ % 232-453-7 ... 49.5 297-401-8 ... 79.8

Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:

Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les dépôts devront être incinérés, confinés ou recyclés Sans objet en l'absence de rejet dans les eaux usées.

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées:

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site

Numéro CE ... % | Numéro CE ... % 232-453-7 ... 96.5 | 265-086-6 ... 96.6 265-041-0 ... 95.4 | 265-089-2 ... 95.3 265-042-6 ... 95.7 265-150-3 ... 95.3 265-055-7 ... 95.0 | 265-178-6 ... 96.2 265-056-2 ... 95.9 271-267-0 ... 96.9 265-065-1 ... 94.8 | 272-186-3 ... 95.2 265-070-9 ... 95.1 | 273-271-8 ... 95.1

Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges (Naphta á point d'ébullition bas)

```
265-071-4 ... 95.4 | 289-220-8 ... 96.1
                                                 265-073-5 ... 97.0 | 297-401-8 ... 95.2
  Efficacité totale de l'élimination des eaux
                                                 Numéro CE ... % | Numéro CE ... %
  usées après les RMM sur site et hors site
                                                 232-453-7 ... 98.2 | 265-086-6 ... 96.6
                                                 265-041-0 ... 95.4 | 265-089-2 ... 95.3
  (usine de traitement municipale)
                                                                     265-150-3 ... 95.3
                                                 265-042-6 ... 95.7 |
                                                 265-055-7 ... 95.0 |
                                                                     265-178-6 ... 96.2
                                                 265-056-2 ... 95.9 |
                                                                     271-267-0 ... 96.9
                                                 265-065-1 ... 94.8 | 272-186-3 ... 95.2
                                                 265-070-9 ... 95.1 | 273-271-8 ... 95.1
                                                 265-071-4 ... 95.4
                                                                     289-220-8 ... 96.1
                                                 265-073-5 ... 97.0 | 297-401-8 ... 99.0
  Tonnage maximal autorisé du site (MSafe)
                                                 Numéro CE ... kg/jour
                                                                          Numéro CE ... kg/jour
  basé sur les rejets après l'élimination totale
                                                 232-453-7 ... 7.96E+04 |
                                                                          265-086-6 ... 2.23E+05
                                                 265-041-0 ... 1.10E+05 | 265-089-2 ... 2.81E+04
  par épuration des eaux usées
                                                 265-042-6 ... 1.10E+05 | 265-150-3 ... 1.87E+05
                                                 265-055-7 ... 9.78E+04 | 265-178-6 ... 1.10E+05
                                                 265-056-2 ... 1.10E+05 |
                                                                          271-267-0 ... 1.29E+05
                                                 265-065-1 ... 1.05E+05 | 272-186-3 ... 1.10E+05
                                                 265-070-9 ... 2.74E+04 | 273-271-8 ... 1.10E+05
                                                 265-071-4 ... 2.43E+05 | 289-220-8 ... 1.10E+05
                                                 265-073-5 ... 4.24E+04 | 297-401-8 ... 1.00E+05
  Débit supposé de l'usine de traitement des
                                                 2000 (m3/d)
  eaux usées sur site
Conditions et mesures liées au traitement
                                                 Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se
externe des déchets à éliminer:
                                                 conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la
                                                 La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se
récupération externe des déchets:
                                                 conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:
                                                 Numéro CE ... Valeur
                                                                          | Numéro CE ... Valeur
                                                 232-453-7 ... 1.43E-01 | 265-086-6 ... 1.77E-01
                                                 265-041-0 ... 1.78E-01 | 265-089-2 ... 5.57E-02
                                                 265-042-6 ... 1.79E-01 |
                                                                          265-150-3 ... 1.77E-01
                                                 265-055-7 ... 3.10E-02 |
                                                                          265-178-6 ... 1.78E-01
                                                 265-056-2 ... 1.78E-01 |
                                                                          271-267-0 ... 1.17E-01
                                                 265-065-1 ... 1.82E-01 |
                                                                          272-186-3 ... 1.78E-01
                                                 265-070-9 ... 3.04E-02 |
                                                                          273-271-8 ... 1.81E-01
                                                 265-071-4 ... 1.00E-02
                                                                          289-220-8 ... 1.78E-01
                                                 265-073-5 ... 7.55E-02 | 297-401-8 ... 7.62E-02
CR - Pour le compartiment à eau:
                                                 Numéro CE ... Valeur
                                                                         | Numéro CE ... Valeur
                                                 232-453-7 ... 9.09E-01 | 265-086-6 ... 4.48E-01
                                                 265-041-0 ... 9.09E-01 | 265-089-2 ... 6.81E-01
                                                 265-042-6 ... 9.09E-01 |
                                                                          265-150-3 ... 5.34E-01
                                                 265-055-7 ... 4.24E-01 |
                                                                          265-178-6 ... 9.09E-01
                                                 265-056-2 ... 9.09E-01 |
                                                                          271-267-0 ... 5.12E-01
                                                 265-065-1 ... 9.54E-01 | 272-186-3 ... 9.09E-01
                                                 265-070-9 ... 3.53E-01 | 273-271-8 ... 9.09E-01
                                                 265-071-4 ... 6.98E-02 | 289-220-8 ... 9.09E-01
                                                 265-073-5 ... 9.67E-01 | 297-401-8 ... 9.09E-01
```

### Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :

Méthode de bloc hydrocarboné (Petrorisk)

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au

poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

## Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

### **Environnement**

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

### Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

**Professionnel** 

## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produitMélangeCodeSFR2133

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

**Section 1: Titre** 

Titre court du scénario

d'exposition

Utiliser dans des carburants (Naphta á point d'ébullition bas) - Professionnel

Liste des descripteurs

d'utilisation

Nom de l'utilisation identifiée: Utiliser dans des carburants - Professionnel

(Benzène 0-1%)

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b,

PROC16

Secteur d'utilisation finale: SU22

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a,

ERC09b

Catégorie spécifique de rejet dans

ESVOC SpERC 9.12b.v1

l'environnement:

Procédés et activités englobés dans le scénario

d'exposition

Englobe l'utilisation comme carburant (ou adjuvant pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements

et la manipulation des déchets.

Méthode d'évaluation Voir la section 3

## Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

### Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique: Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de

température et de pression normales

Concentration de la substance dans le

produit:

Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à

100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).

Quantités utilisées:

Non applicable.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si

autrement spécifié)

Autres conditions affectant l'exposition des

ouvriers:

Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante (à moins que le contraire ne soit précisé). Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis

en place

### Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/ minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Mesures générales (cancérogènes): Envisager les progrès techniques et les actualisations de procédé (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets.

Minimiser l'exposition à l'aide de mesures comme les systèmes fermés, les installations dédiées et une ventilation aspirante générale/locale adaptée.

Drainer les systèmes et vider les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Nettoyer/rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : restreindre l'accès au personnel autorisé ; organiser une formation spécifique à l'activité pour les opérateurs afin de minimiser les expositions ; porter des combinaisons et des gants adaptés pour prévenir toute contamination cutanée ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est citée dans certains scénarios contributifs ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Garantir des systèmes de travail sans danger ou des dispositions équivalentes pour la gestion des risques.

Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle.

Envisager une surveillance sanitaire basée sur les risques.

Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Utiliser dans des carburants (Naphta á point d'ébullition bas) - Professionnel

36/50

Expositions générales (systèmes fermés) Extérieur: Manipuler la substance en système fermé.

Déchargement fermé du vrac: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Transferts Fûts/lots: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Ravitaillement en carburant: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Utiliser dans des carburants systèmes fermés: Manipuler la substance en système fermé.

Maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage. Nettoyer immédiatement les déversements. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique. Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

Stockage: Stocker la substance en système fermé. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.

0.0005

### Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit:

La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe

#### Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la 0.1

région

Tonnage de l'utilisation régionale

Numéro CE ... tonnes/an | Numéro CE ... tonnes/an

265-042-6 ... 6.90E+04 | 265-178-6 ... 1.96E+05 265-055-7 ... 1.18E+02 | 271-267-0 ... 7.74E+03 265-056-2 ... 2.04E+02 | 272-186-3 ... 5.35E+03 265-070-9 ... 1.45E+03 | 273-271-8 ... 3.67E+03 265-073-5 ... 4.51E+02 | 289-220-8 ... 8.85E+05 265-150-3 ... 1.60E+02 | 297-401-8 ... 2.41E+03

Fraction du tonnage régional utilisée localement

Tonnage annuel du site

Numéro CE ... tonnes/an | Numéro CE ... tonnes/an 265-042-6 ... 34.52 | 265-178-6 ... 97.94

 265-055-7
 ...
 0.06
 271-267-0
 ...
 3.87

 265-056-2
 ...
 0.10
 272-186-3
 ...
 2.67

 265-070-9
 ...
 0.73
 273-271-8
 ...
 1.84

 265-073-5
 ...
 0.23
 289-220-8
 ...
 442.28

 265-150-3
 ...
 0.08
 297-401-8
 ...
 1.20

Tonnage quotidien maximal du site

Numéro CE ... kg/jour | Numéro CE ... kg/jour 265-042-6 ... 94.57 | 265-178-6 ... 268.33 | 265-055-7 ... 0.16 | 271-267-0 ... 10.60 | 265-056-2 ... 0.28 | 272-186-3 ... 7.33 | 265-070-9 ... 1.99 | 273-271-8 ... 5.03 | 265-073-5 ... 0.62 | 289-220-8 ... 1211.72 | 265-150-3 ... 0.22 | 297-401-8 ... 3.30

Fréquence et durée de l'utilisation:

Jours d'émission

rejet:

sol:

Rejet continu 365 jours par an

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce Facteur de dilution local dans l'eau de mer

Facteur de dilution local dans l'eau de mei Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le 10 10

Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Numéro CE 265-042-6:

Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion). Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.

valeur type:

Le risque d'exposition environnementale concerne l'eau douce. Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire.

Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Utiliser dans des carburants (Naphta á point d'ébullition bas) - Professionnel

Traiter les émissions dans l'air pour Non applicable. atteindre un rendement d'épuration typique Traiter les eaux usées sur site (avant rejet ≥ 0 % dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de ≥ 0 % Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, fournissez l'efficacité d'élimination des eaux usées sur site exigée de Mesures organisationnelles pour empêcher/ Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les limiter le rejet du site: dépôts devront être incinérés, confinés ou recyclés Sans objet en l'absence de rejet dans les eaux usées. Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées: Estimation de l'élimination de la substance Numéro CE ... % | Numéro CE ... % 265-042-6 ... 95.7 İ des eaux usées par traitement des eaux 265-178-6 ... 96.2 usées sur site 265-055-7 ... 95.0 | 271-267-0 ... 96.9 265-056-2 ... 95.9 j 272-186-3 ... 95.2 265-070-9 ... 95.1 | 273-271-8 ... 95.1 265-073-5 ... 97.0 289-220-8 ... 96.1 265-150-3 ... 95.3 | 297-401-8 ... 95.2 Efficacité totale de l'élimination des eaux Numéro CE ... % Numéro CE ... % usées après les RMM sur site et hors site 265-042-6 ... 95.7 | 265-178-6 ... 96.2 (usine de traitement municipale) 265-055-7 ... 95.0 | 271-267-0 ... 96.9 265-056-2 ... 95.9 | 272-186-3 ... 95.2 265-070-9 ... 95.1 | 273-271-8 ... 95.1 265-073-5 ... 97.0 | 289-220-8 ... 96.1 265-150-3 ... 95.3 | 297-401-8 ... 95.2 Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) Numéro CE ... kg/jour | Numéro CE ... kg/jour basé sur les rejets après l'élimination totale 265-042-6 ... 2.43E+03 265-178-6 ... 1.04E+05 265-055-7 ... 3.24E+02 271-267-0 ... 1.47E+04 par épuration des eaux usées 265-056-2 ... 1.10E+02 272-186-3 ... 1.08E+04 273-271-8 ... 1.72E+03 265-070-9 ... 8.96E+02 265-073-5 ... 1.05E+02 | 289-220-8 ... 6.06E+04 265-150-3 ... 2.46E+02 | 297-401-8 ... 1.47E+03 Débit supposé de l'usine de traitement des 2000 (m3/d) eaux usées sur site Conditions et mesures liées au traitement Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des externe des déchets à éliminer: émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. Conditions et mesures liées à la Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet récupération externe des déchets: de la substance n'est généré. CR - Pour le compartiment à air: Numéro CE ... Valeur | Numéro CE ... Valeur 265-042-6 ... 3.83E-02 | 265-178-6 ... 3.29E-04 265-055-7 ... 7.06E-05 | 271-267-0 ... 8.61E-05 265-056-2 ... 2.03E-04 272-186-3 ... 8.47E-05 265-070-9 ... 1.24E-04 | 273-271-8 ... 5.38E-04 289-220-8 ... 5.58E-03 265-073-5 ... 3.06E-04 265-150-3 ... 1.02E-04 | 297-401-8 ... 8.67E-05 CR - Pour le compartiment à eau: Numéro CE ... Valeur Numéro CE ... Valeur 265-042-6 ... 1.05E-02 | 265-178-6 ... 2.54E-03 265-055-7 ... 4.76E-04 | 271-267-0 ... 7.20E-04 265-056-2 ... 1.61E-03 | 272-186-3 ... 6.37E-04 273-271-8 ... 2.89E-03 265-070-9 ... 6.81E-04 | 265-073-5 ... 2.62E-03 | 289-220-8 ... 2.00E-02 265-150-3 ... 8.56E-04 | 297-401-8 ... 4.76E-04

## Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :

Méthode de bloc hydrocarboné (Petrorisk)

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au

poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

#### Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Env			
-nv	ırnn	non	10NI

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.

Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Utiliser dans des carburants (Naphta á point d'ébullition bas) - Professionnel



# Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

# Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange SFR2133 Code

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

**Section 1: Titre** 

Titre court du scénario

d'exposition

Utiliser dans des carburants (Naphta á point d'ébullition bas) - Industriel

Liste des descripteurs d'utilisation

0-1%)

Nom de l'utilisation identifiée: Utiliser dans des carburants - Industriel (Benzène

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b,

PROC16

Secteur d'utilisation finale: SU03

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC07

Catégorie spécifique de rejet dans ESVOC SpERC 7.12a.v1

l'environnement:

Procédés et activités englobés dans le scénario

d'exposition

Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additifs pour carburant et composants

additifs) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la

maintenance de l'équipement et le traitement des déchets.

Méthode d'évaluation Voir la section 3

## Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

## Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique: Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de

température et de pression normales

Concentration de la substance dans le

produit:

Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à

100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).

Quantités utilisées: Non applicable.

Fréquence et durée de l'utilisation: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si

autrement spécifié)

Facteurs humains non influencés par la

gestion des risques:

Non applicable.

Autres conditions affectant l'exposition des

ouvriers:

Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante (à moins que le contraire ne soit précisé). Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis

en place

## Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/ minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Mesures générales (cancérogènes): Envisager les progrès techniques et les actualisations de procédé (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets.

Minimiser l'exposition à l'aide de mesures comme les systèmes fermés, les installations dédiées et une ventilation aspirante générale/locale adaptée.

Drainer les systèmes et vider les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Nettoyer/rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : restreindre l'accès au personnel autorisé ; organiser une formation spécifique à l'activité pour les opérateurs afin de minimiser les expositions ; porter des combinaisons et des gants adaptés pour prévenir toute contamination cutanée ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est citée dans certains scénarios contributifs ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Garantir des systèmes de travail sans danger ou des dispositions équivalentes pour la gestion des risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle.

Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Utiliser dans des carburants (Naphta á point d'ébullition bas) - Industriel Envisager une surveillance sanitaire basée sur les risques.

Déchargement fermé du vrac: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Transferts Fûts/lots: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Ravitaillement en carburant: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Ravitaillement en carburant des aéronefs: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.

Utiliser dans des carburants systèmes fermés: Manipuler la substance en système fermé.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage. Nettoyer immédiatement les déversements. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.

## Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la 0.1

région

Tonnage de l'utilisation régionale	Numéro CE tonnes/an	Numéro CE tonnes/an
	265-041-0 1.62E+04	265-150-3 7.93E+02
	265-042-6 2.47E+05	265-178-6 2.10E+05
	265-055-7 9.74E+03	271-267-0 1.14E+04
	265-056-2 3.18E+04	272-186-3 4.07E+04
	265-070-9 1.45E+03	273-271-8 1.70E+05
	265-071-4 1.70E+03	289-220-8 9.38E+05
	265-073-5 1.63E+03	297-401-8 9.04E+03
	265-089-2 5 68F+03	•

Fraction du tonnage régional utilisée localement

Tonnage annuel du site

Numéro CE ... tonnes/an | Numéro CE ... tonnes/an | 265-041-0 ... 1.62E+04 | 265-150-3 ... 7.93E+0

 265-041-0
 ...
 1.62E+04
 | 265-150-3
 ...
 7.93E+02

 265-042-6
 ...
 2.47E+05
 | 265-178-6
 ...
 2.10E+05

 265-055-7
 ...
 9.74E+03
 | 271-267-0
 ...
 1.14E+04

 265-056-2
 ...
 3.18E+04
 | 272-186-3
 ...
 4.07E+04

 265-070-9
 ...
 1.45E+03
 | 273-271-8
 ...
 1.70E+05

 265-071-4
 ...
 1.70E+03
 | 289-220-8
 ...
 9.38E+05

 265-073-5
 ...
 1.63E+03
 | 297-401-8
 ...
 9.04E+03

265-089-2 ... 5.68E+03

Tonnage quotidien maximal du site Numéro CE ... kg/jour | Numéro CE ... kg/jour

265-041-0 ... 5.41E+04 | 265-150-3 ... 3.97E+04 265-042-6 ... 8.23E+05 | 265-178-6 ... 6.99E+05 265-055-7 ... 3.25E+04 | 271-267-0 ... 3.80E+04 265-056-2 ... 1.06E+05 | 272-186-3 ... 1.36E+05 265-070-9 ... 1.45E+04 | 273-271-8 ... 5.66E+05 265-071-4 ... 1.70E+04 | 289-220-8 ... 3.13E+06 265-073-5 ... 1.63E+04 | 297-401-8 ... 3.01E+04

265-089-2 ... 1.89E+04

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu

Jours d'émission Numéro CE ... jours par an | Numéro CE ... jours par an

 265-041-0 ... 300
 | 265-150-3 ... 20

 265-042-6 ... 300
 | 265-178-6 ... 300

 265-055-7 ... 300
 | 271-267-0 ... 300

 265-056-2 ... 300
 | 272-186-3 ... 300

 265-070-9 ... 100
 | 273-271-8 ... 300

 265-071-4 ... 100
 | 289-220-8 ... 300

265-089-2 ... 300 Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: Facteur de dilution local dans l'eau douce 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer 100 Rejet d'une fraction dans l'air depuis le valeur type: 0.05 procédé (rejet initial avant RMM) Numéro CE 265-055-7, 297-401-8: 0.005 Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 0.00001 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM) Conditions techniques et mesures au niveau Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des du processus (source) pour empêcher le estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées. rejet: Conditions techniques sur site et mesures Numéro CE 265-041-0, 265-056-2, 273-271-8: prises pour réduire ou limiter les décharges, Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement inhalation). Aucun traitement des les émissions dans l'air et les rejets dans le eaux usées n'est obligatoire. sol: Numéro CE 265-042-6, 265-178-6, 289-220-8: Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement inhalation). Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, aucun traitement des eaux usées sur site n'est exigée. Numéro CE 265-055-7, 265-071-4, 265-089-2, 265-150-3, 271-267-0, 272-186-3, 297-401-8: Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire. Numéro CE 265-070-9, 265-073-5: Le risque d'exposition environnementale concerne l'eau douce. Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire. Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique Traiter les eaux usées sur site (avant rejet valeur type: 0 % dans le milieu récepteur) pour atteindre le Numéro CE ... % rendement d'épuration requis de 265-042-6 ... 42.3 265-178-6 ... 59.2 289-220-8 ... 91.1 Lors du déversement dans l'usine de ≥ 0% traitement des eaux usées, fournissez l'efficacité d'élimination des eaux usées sur site exigée de Mesures organisationnelles pour empêcher/ Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les limiter le rejet du site: dépôts devront être incinérés, confinés ou recyclés Sans objet en l'absence de rejet dans les eaux usées. Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées: Estimation de l'élimination de la substance Numéro CE ... % | Numéro CE ... % 265-041-0 ... 95.4 | 265-150-3 ... 95.3 des eaux usées par traitement des eaux 265-042-6 ... 95.7 | 265-178-6 ... 96.2 usées sur site 265-055-7 ... 95.0 | 271-267-0 ... 96.9 272-186-3 ... 95.2 265-056-2 ... 95.9 265-070-9 ... 95.1 | 273-271-8 ... 95.1 265-071-4 ... 95.4 | 289-220-8 ... 96.1 265-073-5 ... 97.0 | 297-401-8 ... 95.2 265-089-2 ... 95.3 Efficacité totale de l'élimination des eaux Numéro CE ... % | Numéro CE ... % 265-041-0 ... 95.4 | 265-150-3 ... 95.3 usées après les RMM sur site et hors site 265-042-6 ... 95.7 | 265-178-6 ... 96.2 (usine de traitement municipale) 265-055-7 ... 95.0 | 271-267-0 ... 96.9 265-056-2 ... 95.9 272-186-3 ... 95.2 265-070-9 ... 95.1 | 273-271-8 ... 95.1 265-071-4 ... 95.4 I 289-220-8 ... 96.1 265-073-5 ... 97.0 | 297-401-8 ... 95.2

265-089-2 ... 95.3

265-073-5 ... 100

| 297-401-8 ... 300

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) Numéro CE ... kg/jour | Numéro CE ... kg/jour 265-041-0 ... 5.25E+06 | 265-150-3 ... 3.75E+06 basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées 265-042-6 ... 4.30E+06 | 265-178-6 ... 5.31E+06 265-055-7 ... 1.96E+06 | 271-267-0 ... 2.58E+06 265-056-2 ... 5.26E+06 | 272-186-3 ... 5.20E+06 265-070-9 ... 3.52E+06 | 273-271-8 ... 5.45E+06 265-071-4 ... 4.87E+06 | 289-220-8 ... 5.30E+06 265-073-5 ... 2.18E+06 | 297-401-8 ... 4.04E+06 265-089-2 ... 5.20E+06 Débit supposé de l'usine de traitement des 2000 (m3/d) eaux usées sur site Conditions et mesures liées au traitement Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des externe des déchets à éliminer: émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. Conditions et mesures liées à la Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré. récupération externe des déchets: CR - Pour le compartiment à air: Numéro CE ... Valeur | Numéro CE ... Valeur 265-041-0 ... 9.54E-03 | 265-150-3 ... 4.66E-04 265-042-6 ... 1.45E-01 | 265-178-6 ... 1.23E-01 265-055-7 ... 1.17E-03 | 271-267-0 ... 6.70E-03 272-186-3 ... 2.39E-02 265-056-2 ... 1.87E-02 | 265-070-9 ... 8.53E-04 273-271-8 ... 9.97E-02 265-071-4 ... 9.99E-04 | 289-220-8 ... 5.51E-01 265-073-5 ... 9.59E-04 | 297-401-8 ... 6.24E-04 265-089-2 ... 3.34E-03 CR - Pour le compartiment à eau: Numéro CE ... Valeur | Numéro CE ... Valeur 265-041-0 ... 8.57E-03 | 265-150-3 ... 1.06E-02 265-042-6 ... 7.38E-02 | 265-178-6 ... 9.33E-02 265-055-7 ... 1.66E-02 | 271-267-0 ... 1.47E-02 265-056-2 ... 1.79E-02 | 272-186-3 ... 2.49E-02 265-070-9 ... 2.65E-03 | 273-271-8 ... 3.19E-02 289-220-8 ... 4.41E-01 265-071-4 ... 3.49E-03 | 265-073-5 ... 4.26E-03 | 297-401-8 ... 7.46E-03 265-089-2 ... 3.37E-03

## Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale):

Méthode de bloc hydrocarboné (Petrorisk)

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au

poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

## Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

#### **Environnement**

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Utiliser dans des carburants (Naphta á point d'ébullition bas) - Industriel

#### Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



# Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

# Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange SFR2133 Code

Nom du produit Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

**Section 1: Titre** 

Titre court du scénario

d'exposition

Utilisation en tant que produits intermédiaires (Naphta á point d'ébullition bas)

Liste des descripteurs

d'utilisation

Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation en tant que produits intermédiaires

(Benzène 0-1%)

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b,

Secteur d'utilisation finale: SU08, SU09

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC06a

Catégorie spécifique de rejet dans ESVOC SpERC 6.1a.v1

l'environnement:

Procédés et activités englobés dans le scénario

d'exposition

Utilisation en tant que produits intermédiaires. Comprend le transfert, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement (notamment sur les navires/barges, les véhicules ferroviaires/routiers et

les conteneurs en vrac) des substances.

Méthode d'évaluation Voir la section 3

## Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique: Liquide, pression de vapeur > 10 kPa dans des conditions de

température et de pression normales

Concentration de la substance dans le

produit:

Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à

100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).

Quantités utilisées:

Non applicable.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si

autrement spécifié)

Autres conditions affectant l'exposition des

ouvriers:

L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante) Présume qu'un bon

niveau d'hygiène industrielle est mis en place

## Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/ minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Mesures générales (cancérogènes): Envisager les progrès techniques et les actualisations de procédé (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets.

Minimiser l'exposition à l'aide de mesures comme les systèmes fermés, les installations dédiées et une ventilation aspirante générale/locale adaptée.

Drainer les systèmes et vider les circuits de transfert avant de rompre le confinement.

Nettoyer/rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : restreindre l'accès au personnel autorisé ; organiser une formation spécifique à l'activité pour les opérateurs afin de minimiser les expositions ; porter des combinaisons et des gants adaptés pour prévenir toute contamination cutanée ; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est citée dans certains scénarios contributifs ; nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Garantir des systèmes de travail sans danger ou des dispositions équivalentes pour la gestion des risques.

Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle.

Envisager une surveillance sanitaire basée sur les risques.

Supercarburant sans Plomb 98 Pêche

Utilisation en tant que produits intermédiaires (Naphta á point d'ébullition bas)

45/50

Expositions générales (systèmes fermés) Avec collecte d'échantillons: Manipuler la substance en système fermé. Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé. Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

Stockage: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Stocker la substance en système fermé.

Activités de laboratoire: Manipuler dans une hotte de laboratoire ou mettre en oeuvre des méthodes équivalents adéquates pour réduire l'exposition au maximum.

Transferts de vrac: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage. Nettoyer immédiatement les déversements. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

## Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit:

La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe

Quantités utilisées:

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la 0.1

région

Tonnage de l'utilisation régionale	265-041-0 4.62E+05   265-042-6 2.71E+06   265-046-8 7.56E+05   265-055-7 1.25E+05   265-056-2 3.96E+05   265-065-1 2.05E+05   265-070-9 2.02E+05   265-071-4 1.21E+05   265-073-5 5.32E+05   265-075-6 6.30E+03	Numéro CE tonnes/an 265-150-3 4.32E+05 265-178-6 3.55E+05 265-192-2 1.17E+05 270-690-8 4.02E+04 270-695-5 6.30E+03 271-267-0 1.60E+05 272-186-3 8.77E+04 273-271-8 7.72E+05 289-220-8 6.26E+05
		295-433-7 2.16E+05 297-401-8 1.03E+05
	265-086-6 6.31E+04	309-879-8 2.87E+04

Fraction du tonnage régional utilisée localement

```
265-089-2 ... 3.13E+05
Numéro CE ... Valeur
                        | Numéro CE ... Valeur
265-041-0 ... 3.25E-02 | 265-150-3 ... 3.47E-02
265-042-6 ... 5.53E-03 | 265-178-6 ... 4.22E-02
265-046-8 ... 1.98E-02 |
                         265-192-2 ... 1.29E-01
265-055-7 ... 1.20E-01 | 270-690-8 ... 3.73E-01
265-056-2 ... 3.79E-02 |
                         270-695-5 ... 1.00E+00
265-065-1 ... 7.31E-02
                         271-267-0 ... 9.36E-02
265-070-9 ... 7.42E-02 | 272-186-3 ... 1.71E-01
265-071-4 ... 1.24E-01 | 273-271-8 ... 1.94E-02
265-073-5 ... 2.82E-02 | 289-220-8 ... 2.39E-02
265-075-6 ... 1.00E+00 | 295-433-7 ... 6.95E-02
265-079-8 ... 7.50E-02 |
                         297-401-8 ... 1.46E-01
265-086-6 ... 2.38E-01
                       | 309-879-8 ... 5.23E-01
265-089-2 ... 4.79E-02
```

Tonnage annuel du site

valeur type: 15000 tonnes/an

valeur type: 50000 kg/jour

Numéro CE: 265-075-6, 270-695-5 = 6300 tonnes/an

Tonnage quotidien maximal du site

Fréquence et durée de l'utilisation:

Numéro CE: 265-075-6, 270-695-5 = 21000 kg/jour

Jours d'émission

Rejet continu

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

300 jours par an

Facteur de dilution local dans l'eau douce

Facteur de dilution local dans l'eau de mer

10 100

Rejet d'une fraction dans l'air depuis le Numéro CE ... Valeur | Numéro CE ... Valeur 265-041-0 ... 0.025 | 265-150-3 ... 0.010 procédé (rejet initial avant RMM) 265-042-6 ... 0.025 265-178-6 ... 0.025 265-046-8 ... 0.025 | 265-192-2 ... 0.025 270-690-8 ... 0.025 265-055-7 ... 0.001 265-056-2 ... 0.025 270-695-5 ... 0.025 265-065-1 ... 0.025 | 271-267-0 ... 0.025 265-070-9 ... 0.010 | 272-186-3 ... 0.010 265-071-4 ... 0.010 273-271-8 ... 0.025 265-073-5 ... 0.025 289-220-8 ... 0.025 265-075-6 ... 0.025 295-433-7 ... 0.010 265-079-8 ... 0.025 | 297-401-8 ... 0.001 265-086-6 ... 0.025 | 309-879-8 ... 0.010 265-089-2 ... 0.010 Rejet d'une fraction dans le sol depuis le 0.001 procédé (rejet initial avant RMM) Rejet d'une fraction dans les eaux usées Numéro CE ... Valeur | Numéro CE ... Valeur 265-041-0 ... 0.0011 265-150-3 ... 0.0003 depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 265-042-6 ... 0.0021 265-178-6 ... 0.0014 265-046-8 ... 0.0017 265-192-2 ... 0.0030 265-055-7 ... 0.0003 | 270-690-8 ... 0.0030 265-056-2 ... 0.0011  $270\text{-}695\text{-}5\,\dots\,0.0030$ 265-065-1 ... 0.0030 271-267-0 ... 0.0003 265-070-9 ... 0.0030 272-186-3 ... 0.0010 273-271-8 ... 0.0030 265-071-4 ... 0.0003 265-073-5 ... 0.0030 | 289-220-8 ... 0.0013 265-075-6 ... 0.0003 295-433-7 ... 0.0003 265-079-8 ... 0.0003 297-401-8 ... 0.0030 309-879-8 ... 0.0003 265-086-6 ... 0.0003 265-089-2 ... 0.0010 Conditions techniques et mesures au niveau Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des du processus (source) pour empêcher le estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées. rejet: Conditions techniques sur site et mesures Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments prises pour réduire ou limiter les décharges, dans l'eau douce. Empêcher tout reiet de la substance non dissoute les émissions dans l'air et les rejets dans le vers les eaux usées sur site ou les récupérer. sol: Numéro CE: 265-041-0, 265-042-6, 265-046-8, 265-055-7, 265-056-2, 265-065-1, 265-071-4, 265-075-6, 265-079-8, 265-086-6, 265-089-2, 265-150-3, 265-178-6, 270-695-5, 271-267-0, 272-186-3, 273-271-8, 289-220-8, 295-433-7, 309-879-8 Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, aucun traitement des eaux usées sur site n'est exigée. Numéro CE: 265-070-9, 265-073-5, 265-192-2, 270-690-8, 297-401-8 En cas d'élimination vers une usine de traitement des eaux d'égout domestiques, un traitement supplémentaire des eaux usées est nécessaire sur site. 80 % Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique Numéro CE ... ≥ % | Numéro CE ... ≥ % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet 265-041-0 ... 94.9 | 265-150-3 ... 88.3 dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de 265-042-6 ... 95.3 265-178-6 ... 95.8 265-046-8 ... 96.6 265-192-2 ... 97.9 265-055-7 ... 93.5 270-690-8 ... 96.9 265-056-2 ... 95.5 270-695-5 ... 95.1 265-065-1 ... 92.8 271-267-0 ... 94.7 265-070-9 ... 98.2 272-186-3 ... 94.8 265-071-4 ... 84.9 273-271-8 ... 94.1 265-073-5 ... 98.3 289-220-8 ... 95.7 265-075-6 ... 66.0 295-433-7 ... 91.8

Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, fournissez l'efficacité d'élimination des eaux usées sur site exigée de

```
265-079-8 ... 88.1
                     297-401-8 ... 98.7
265-086-6 ... 89.9
                   i 309-879-8 ... 90.0
265-089-2 ... 94.8
```

valeur type: 0 % Numéro CE ... %

265-070-9 ... 63.4 265-073-5 ... 43.5 265-192-2 ... 43.7 270-690-8 ... 25.6 297-401-8 ... 73.1

Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:

Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les dépôts devront être incinérés, confinés ou recyclés. Sans objet en l'absence de rejet dans les eaux usées.

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées:

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site

Numéro CE ... % Numéro CE ... % 265-041-0 ... 95.4 265-150-3 ... 95.3 265-042-6 ... 95.7 265-178-6 ... 96.2 265-046-8 ... 96.9 265-192-2 ... 96.2 265-055-7 ... 95.0 270-690-8 ... 95.9 265-056-2 ... 95.9 270-695-5 ... 97.1 271-267-0 ... 96.9 265-065-1 ... 94.8 265-070-9 ... 95.1 272-186-3 ... 95.2 273-271-8 ... 95.1 265-071-4 ... 95.4 265-073-5 ... 97.0 289-220-8 ... 96.1 265-075-6 ... 96.8 295-433-7 ... 95.4 297-401-8 ... 95.2 265-079-8 ... 95.7 265-086-6 ... 96.6 | 309-879-8 ... 95.7 265-089-2 ... 95.3

Efficacité totale de l'élimination des eaux usées après les RMM sur site et hors site (usine de traitement municipale)

Numéro CE ... % | Numéro CE ... % 265-041-0 ... 95.4 265-150-3 ... 95.3 265-042-6 ... 95.7 265-178-6 ... 96.2 265-046-8 ... 96.9 265-192-2 ... 97.9 265-055-7 ... 95.0 270-690-8 ... 96.9 265-056-2 ... 95.9 270-695-5 ... 97.1 265-065-1 ... 94.8 271-267-0 ... 96.9 265-070-9 ... 98.2 272-186-3 ... 95.2 265-071-4 ... 95.4 273-271-8 ... 95.1 265-073-5 ... 98.3 289-220-8 ... 96.1 265-075-6 ... 96.8 295-433-7 ... 95.4 297-401-8 ... 98.7 265-079-8 ... 95.7 265-086-6 ... 96.6 | 309-879-8 ... 95.7 265-089-2 ... 95.3

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées

Numéro CE ... kg/jour Numéro CE ... kg/jour 265-041-0 ... 5.50E+04 265-150-3 ... 1.25E+05 265-178-6 ... 5.50E+04 265-042-6 ... 5.50E+04 265-046-8 ... 5.50E+04 265-192-2 ... 5.00E+04 265-055-7 ... 6.52E+04 270-690-8 ... 5.00E+04 265-056-2 ... 5.50E+04 270-695-5 ... 3.47E+04 271-267-0 ... 8.61E+04 265-065-1 ... 6.99E+04 265-070-9 ... 5.00E+04 272-186-3 ... 5.50E+04 265-071-4 ... 1.62E+05 273-271-8 ... 5.91E+04 265-073-5 ... 5.00E+04 289-220-8 ... 5.50E+04 265-075-6 ... 2.27E+05 295-433-7 ... 8.88E+04 265-079-8 ... 1.39E+05 297-401-8 ... 5.00E+04 265-086-6 ... 1.49E+05 309-879-8 ... 1.17E+05 265-089-2 ... 5.50E+04

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site

2000 (m3/d)

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

CR - Pour le compartiment à air:

Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré.

Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré.

```
Numéro CE ... Valeur
                        | Numéro CE ... Valeur
265-041-0 ... 7.44E-02
                         265-150-3 ... 2.84E-02
265-042-6 ... 9.77E-02
                         265-178-6 ... 7.83E-02
265-046-8 ... 8.64E-02
                         265-192-2 ... 8.03E-02
265-055-7 ... 1.14E-03
                         270-690-8 ... 8.95E-02
265-056-2 ... 7.12E-02
                         270-695-5 ... 5.03E-02
265-065-1 ... 9.81E-02
                         271-267-0 ... 3.49E-02
265-070-9 ... 7.77E-02
                         272-186-3 ... 7.08E-02
265-071-4 ... 2.29E-02
                         273-271-8 ... 1.04E-01
265-073-5 ... 6.69E-02
                         289-220-8 ... 7.75E-02
                         295-433-7 ... 3.63E-02
265-075-6 ... 7.61E-03
265-079-8 ... 2.50E-02
                         297-401-8 ... 1.85E-03
265-086-6 ... 2.42E-02
                         309-879-8 ... 2.94E-02
265-089-2 ... 7.40E-02
```

CR - Pour le compartiment à eau:	Numéro CE Valeur	Numéro CE Valeur
•	265-041-0 9.09E-01	265-150-3 4.00E-01
	265-042-6 9.09E-01	265-178-6 9.09E-01
	265-046-8 9.09E-01	265-192-2 9.09E-01
	265-055-7 7.67E-01	270-690-8 9.09E-01
	265-056-2 9.09E-01	270-695-5 6.05E-01
	265-065-1 7.16E-01	271-267-0 5.81E-01
	265-070-9 9.09E-01	272-186-3 9.09E-01
	265-071-4 3.08E-01	273-271-8 8.45E-01
	265-073-5 9.09E-01	289-220-8 9.09E-01
	265-075-6 9.27E-02	295-433-7 5.63E-01
	265-079-8 3.60E-01	297-401-8 9.09E-01
	265-086-6 3.36E-01	309-879-8 4.28E-01
	265-089-2 9.09E-01	·

## Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :

Méthode de bloc hydrocarboné (Petrorisk)

## Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au

poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

## Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement
	supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à
	l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de
	gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des
	eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/
	hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air
	requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou
	combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories
	spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise

à l'échelle et de contrôle.

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL

lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des

risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une

caractérisation des risques qualitative.

